MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg

MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 743 **7 octobre 1999**

SOMMAIRE

Bioshop, S.à r.l., Luxembourg ..... page 35618
BL Asset Management S.A., Luxembourg 35618
Blue Elfiam S.A., Luxembourg 35618, 35619
Brockford Developments, S.à r.l., Luxembourg .. 35618
Brouxy S.A., Luxembourg 35620
Bureau Greisch S.A., Luxembourg 35620
Buromat S.A., Foetz 35620
Callander Managers S.A., Luxembourg 35621
Callens, Pirenne, Theunissen & Co, Luxembourg 35619
Campimol, Société Financière de la Campine S.A., Luxembourg 35621
Caracol S.A., Luxembourg 35622
Cash Invest Management S.A., Luxembourg 35623
Cegedel-Participations S.A., Luxembourg-Strassen 35627, 35628
CIR International S.A., Luxembourg 35621, 35622
City & West End Management Holdings, S.à r.l., Luxembourg 35622
City & West End Properties S.A., Luxembourg .. 35620
City & West End Property Holdings, S.à r.l., Luxembourg 35624
City & West End Property Investments, S.à r.l., Luxembourg 35625
Cocteau S.A., Luxembourg 35625
COFIDICO - Cie Financière pour le Développement Industriel et Commercial S.A., Luxembourg .. 35619
Coiffure Casting, S.à r.l., Luxembourg 35627
Comet S.A., Leudelange 35625
Consolidated Finance and Investment Company Holding S.A., Luxembourg 35623
Contitrans Holding S.A., Luxembourg ... 35630, 35631
Corluy Luxembourg S.A., Strassen 35628, 35629
DDD S.A., Luxembourg 35631
Delgado S.A., Luxemburg 35629, 35630
Desantis S.A., Luxembourg 35631
Deseret Adventure S.A., Luxembourg 35632
Deseret S.A., Luxembourg 35632
Deubag Aktiengesellschaft, Wasserbillig 35633
De Vaderlandsche Luxemburg - Patriotique Luxembourg S.A., Strassen 35633
Dewaay Global, Sicav, Luxembourg 35634
Diamond Yachting S.A., Luxembourg ... 35635, 35636
Driege & Weghsteen Intl Lux S.A., Luxembourg 35639
Eastern-Trade Ltd, GmbH, Luxemburg .. 35636, 35637
EDA Limited S.A., Luxembourg 35637, 35639
Edifinvest Holding S.A., Luxembourg 35637
Ensien Holding S.A., Luxembourg 35640
Equipfin 97 S.A., Luxembourg 35640
E.R.T. Environmental & Recycling Technologies, S.à r.l., Luxembourg 35632
Etrusa S.A., Luxembourg 35641
Euro-Lepont S.A., Luxembourg 35641
European Tobacco Development S.A., Luxembourg 35633
Européenne de Courtage (Luxembourg) S.A., Luxembourg 35641, 35643
Euro-Polyester S.A., Rodange 35639
Europortal Investment S.A., Luxembourg 35634, 35635
Euroship International S.A., Luxembourg 35646
Euro Soil-Concept A.G., Luxembourg 35643
Euro-Special Equities Fund, Sicav, Luxembourg .. 35643
Eximport S.A., Esch-sur-Alzette 35647
Fedi S.A., Luxembourg 35647
Fiduciaire Premium S.A., Luxembourg 35647
Fiduciaires de l'Union S.A., Luxembourg 35647
Figest S.A., Luxembourg 35648
Financière d'Ancône S.A., Luxembourg 35648
Financière de l'Europe Occidentale S.A.H., Luxembourg 35649
Financière Titania S.A., Luxembourg 35649
Fontaine-Calpe Holding S.A., Luxembourg 35648
Fontaine-Garnier Holding S.A., Luxembourg 35650
Fortimmo S.A., Luxembourg 35649
F.P.T. Holding S.A., Luxembourg 35650
Garage Auto-Rallye, S.à r.l., Walferdange 35650
Garage Stamerra Frères, S.à r.l., Altwies 35650
Gemic S.A.H. 35650, 35651
Genfinance Luxembourg S.A., Luxembg 35647, 35648
Georesources Lux S.A., Luxembourg 35651
Glanbia Luxembourg S.A., Luxembourg 35651
Golden Bell Resort Investment S.A., Luxembourg 35652
Groupe Indosuez Funds, Sicav, Luxembourg 35652
Hamoise S.A.H., Luxembourg 35664
H.C.I. Holding, Health Care Investments Holding S.A., Luxembourg 35663
Immobilien und Projektentwicklung Dr. Cramer A.G. 35662, 35663
Immobilière Oekimmo S.A., Uebersyren 35659
Indosuez European Small Companies Fund, Sicav, Luxembourg 35659
Indosuez Financial Opportunities Fund, Sicav, Luxembourg 35656
Mayroy S.A., Luxembourg 35656

BL ASSET MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 23.959.

—

Extrait des délibérations de l'Assemblée Générale Ordinaire du 27 mai 1999

Composition du Conseil d'Administration

MM. Marc Weinand, Président
Pierre Baldauff
Antoine Calvisi
Mario Keller.

Commissaire aux Comptes

Société PricewaterhouseCoopers (anc. COOPERS & LYBRAND S.C.).

Pour réquisition aux fins d'inscription au Mémorial et au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Luxembourg, le 16 juillet 1999. *Pour le Conseil d'Administration*
N. Uhl

Enregistré à Luxembourg, le 20 juillet 1999, vol. 525, fol. 84, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(35318/007/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 1999.

BIOSHOP, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 42.925.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 1997, enregistrés à Luxembourg, le 22 juillet 1999, vol. 517, fol. 92, case 3, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juillet 1999.

(35319/603/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 1999.

BROCKFORD DEVELOPMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 66.799.

—

The Board of Managers is comprised as follows:

Board of Managers

– W. Joseph Houlihan
– Christopher W. House III
– Patrick Despard.

The Company is bound by the sole signature of any director.

On behalf of BROCKFORD DEVELOPMENTS, S.à r.l.
Signature
Director

Enregistré à Luxembourg, le 15 juillet 1999, vol. 525, fol. 69, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(35326/250/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 1999.

BLUE ELFIAM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 17, boulevard Royal.

—

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le vingt-huit mai.

Par-devant Maître Edmond Schroeder, notaire de résidence à Mersch.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme BLUE ELFIAM S.A., ayant son siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 4 mars 1999, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur André Mathieu, capitaine au long cours, Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Sylvia Hennericy-Nalepa, employée privée, demeurant à Messancy (B).

L'assemblée élit comme scrutateur Mademoiselle Angela Cuciniello, employée privée, Luxembourg.

Le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I. - Que les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le Président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentaire.

Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II. - Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les actions, représentant l'intégralité du capital souscrit, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III. - Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

«Modification de l'article 2 des statuts.»

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité des voix, la résolution suivante:

Résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 2 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 2.** La société a pour objet dans le sens le plus large la promotion des activités dans le yachting, ainsi que toutes les opérations s'y rattachant directement ou indirectement.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, les comparants ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: A. Mathieu, S. Hennericy-Nalepa, A. Cuciniello, E. Schroeder

Enregistré à Mersch, le 7 juin 1999, vol. 409, fol. 86, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 16 juin 1999. E. Schroeder.

(35320/228/41) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 1999.

BLUE ELFIAM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 17, boulevard Royal.

—

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 26 juillet 1999. E. Schroeder.

(35321/228/7) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 1999.

CALLENS, PIRENNE, THEUNISSEN & CO.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 38.178.

—

Extrait des décisions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 9 juillet 1999

Monsieur Baudouin Theunissen est nommé Gérant pour une durée de 6 ans.

Réquisition d'inscription au registre de commerce.

Pour extrait
CALLENS, PIRENNE, THEUNISSEN & CO.
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 27 juillet 1999, vol. 527, fol. 4, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(35331/587/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 1999.

COFIDICO – CIE FINANCIERE POUR LE DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL, Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 5.767.

—

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 27 juillet 1999, vol. 527, fol. 4, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juillet 1999.

Pour COFIDICO – CIE FINANCIERE
POUR LE DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL,
Société Anonyme
CREGELUX
Crédit Général du Luxembourg
Société Anonyme
Signature Signature

(35351/029/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 1999.

BROUXY S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 62.706.

—

DISSOLUTION

Extrait

Il résulte d'un acte reçu par Maître Edmond Schroeder, notaire de résidence à Mersch, en date du 26 avril 1999, enregistré à Mersch, le 5 mai 1999, au vol. 409, fol. 43, case 5,

que la société anonyme BROUXY S.A., avec siège social à Luxembourg, a été constituée par acte notarié en date du 29 décembre 1997, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n° 115 du 23 février 1998,

qu'en vertu de cessions intervenues, toutes les actions ont été réunies entre les mains d'un seul actionnaire, qui a déclaré expressément procéder à la dissolution de ladite société et qu'il a pleine connaissance des statuts de la société et connaît parfaitement la situation financière de cette dernière,

que décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et commissaire de la société pour leur mandat jusqu'à ce jour,

qu'il a été déclaré que la liquidation de ladite société est achevée sans préjudice du fait que l'actionnaire unique répond personnellement de tous les engagements sociaux,

que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans à l'ancien siège de la société.

Pour extrait, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des sociétés et Associations.

Mersch, le 27 juillet 1999. E. Schroeder.

(35327/228/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 1999.

BUREAU GREISCH S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1725 Luxembourg, 28, rue Henri VII.

R. C. Luxembourg B 48.862.

—

Le bilan et l'annexe légale au 31 décembre 1998, enregistrés à Luxembourg, le 26 juillet 1999, vol. 517, fol. 100, case 10, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juillet 1999. Signature.

(35328/664/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 1999.

CITY & WEST END PROPERTIES S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 63.633.

—

Pursuant to the annual general meeting held on June 30, 1999, the Board of Directors is comprised as follows:

Board of Directors

- Patrick Despard
- Jeremy J. Plummer
- W. Joseph Houlihan
- Thomas G. Wattles
- Jean-François van Hecke.

The annual general meeting appointed KPMG as auditor of the Company until the next annual general meeting of the Company.

The Company is bound by the sole signature of any two directors.

On behalf of CITY & WEST END PROPERTIES S.A.

Signature Signature

Director *Director*

Enregistré à Luxembourg, le 15 juillet 1999, vol. 525, fol. 69, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(35346/250/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 1999.

BUROMAT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3895 Foetz, 12-14, rue du Commerce.

R. C. Luxembourg B 62.612.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 1998, enregistrés à Luxembourg, le 26 juillet 1999, vol. 526, fol. 1, case 1, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(35329/761/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 1999.

CALLANDER MANAGERS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 28.949.

—

Extrait des délibérations de l'Assemblée Générale Ordinaire du 9 mars 1999

L'Assemblée décide de donner à l'article 5 des statuts la teneur suivante:

«**Art. 5.** Le capital social est fixé à la somme de cent vingt-trois mille neuf cent quarante-six virgule soixante-seize (123.946,76) euros. Il est représenté par cinq mille (5.000) actions sans désignation de valeur nominale.»

Composition du Conseil d'Administration

MM. Arthur De La Grandière, Président
Antoine Calvisi
Claude H. Cellier
Robert Reckinger
John R. Whitmore.

Commissaire aux Comptes

DELOITTE & TOUCHE S.A. (anc. FIDUCIAIRE GENERALE DE LUXEMBOURG).

Pour réquisition aux fins d'inscription au Mémorial et au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Luxembourg, le 15 juillet 1999. *Pour le Conseil d'Administration*
N. Uhl

Enregistré à Luxembourg, le 20 juillet 1999, vol. 525, fol. 84, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(35330/007/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 1999.

CAMPIMOL, SOCIETE FINANCIERE DE LA CAMPINE, Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 3.571.

—

A la suite de l'assemblée générale extraordinaire du 1er avril 1999, le Conseil d'Administration se compose comme suit:

M. Benoît Duvieusart, licencié en droit, Roodt-sur-Syre
M. Dirk Van Reeth, licencié en droit, Olm
M. Jean-Marc Ueberecken, avocat, Luxembourg.

Commissaire aux Comptes

Monsieur Christian Agata, employé privé, Wecker.

Luxembourg, le 23 juillet 1999. *Pour CAMPIMOL*
SOCIETE FINANCIERE DE LA CAMPINE
CREGELUX
Crédit Général du Luxembourg
Société Anonyme
Signature Signature

Enregistré à Luxembourg, le 27 juillet 1999, vol. 527, fol. 4, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(35335/029/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 1999.

CIR INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 15.381.

—

Au cours de sa réunion du 28 avril 1999, l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires a pris les résolutions suivantes:

– fixation du nombre des administrateurs à sept;

– nomination aux postes d'administrateur de Monsieur Carlo De Benedetti, administrateur de société, résidant à Via del Gesu, 11, I-20121 Milan, et de Monsieur Alberto Piaser, administrateur de société, résidant avenue du Recteur Poincaré, F-75016 Paris;

– délégation de la gestion journalière de la société accordée à Madame Véronique Pirotte, gérante de société, résidant au 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg;

– transfert du siège social du 37, rue Notre-Dame, L-2240 Luxembourg vers le 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Enregistré à Luxembourg, le 27 juillet 1999, vol. 527, fol. 1, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(35344/581/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 1999.

CIR INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 15.381.

—

A ce jour, le conseil d'administration de la société est composé comme suit:
– M. Carlo De Benedetti, administrateur de sociétés, demeurant à Saint-Moritz, président du conseil d'administration
– M. Rodolfo De Benedetti, administrateur de sociétés, demeurant à Milan
– M. Franco Girard, administrateur de sociétés, demeurant à Turin
– M. Michel Cicurel, gérant de sociétés, demeurant à Luxembourg
– M. Carlo Schlesser, licencié en sciences économiques et diplômé en hautes études fiscales, demeurant à Howald
– M. Alberto Piaser, administrateur de sociétés, demeurant à Paris
– M. Roger Burri, administrateur de sociétés, demeurant à Genève.

En outre, M. Rodolfo De Benedetti exerce la fonction d'administrateur-délégué de la société.
Madame Véronique Pirotte exerce la fonction de déléguée à la gestion journalière de la société.
Enregistré à Luxembourg, le 27 juillet 1999, vol. 527, fol. 1, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(35345/581/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 1999.

CARACOL S.A., Société Anonyme.
Siège social: Luxembourg, 32, rue Auguste Neyen.
R. C. Luxembourg B 53.468.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 1998, enregistrés à Luxembourg, le 27 juillet 1999, vol. 527, fol. 1, case 3, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juillet 1999.

CARACOL S.A.
Signature

(35336/545/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 1999.

CARACOL S.A., Société Anonyme.
Siège social: Luxembourg, 32, rue Auguste Neyen.
R. C. Luxembourg B 53.468.

—

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 14 avril 1999

Mesdames Sandra Vittoria Antoniazzi, Marie-Fiore Ries-Bonani et Monsieur Angelo De Bernardi sont renommés administrateurs pour une nouvelle période de quatre ans. Monsieur Adrien Schaus est renommé commissaire aux comptes pour la même période. Leurs mandats viendront à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de l'an 2003.

Pour extrait sincère et conforme
CARACOL S.A.
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 27 juillet 1999, vol. 527, fol. 1, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(35337/545/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 1999.

CITY & WEST END MANAGEMENT HOLDINGS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.
Registered office: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 68.541.

—

The Board of Managers is comprised as follows:

Board of Managers

– W. Joseph Houlihan
– Christopher W. House III
– Patrick Despard.

The Company is bound by the sole signature of any manager.

On behalf of CITY & WEST END
MANAGEMENT HOLDINGS, S.à r.l.
Signature
By: Manager

Enregistré à Luxembourg, le 15 juillet 1999, vol. 525, fol. 69, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(35347/250/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 1999.

CASH INVEST MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 29.197.

—

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, vol. 525, fol. 99, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juillet 1999.

BANQUE GENERALE DU LUXEMBOURG
Société Anonyme
M. Noesen M.-P. Bodevin

(35340/004/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 1999.

CASH INVEST MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 29.197.

—

1. Le conseil d'administration se compose désormais comme suit:

M. Philippe Soumoy, Directeur du Département financier, TRACTEBEL, Bruxelles

M. Hervé Noël, Directeur adjoint du Département financier - chef de service Portefeuilles, TRACTEBEL, Bruxelles

M. Christian Vanden Bremt, Directeur Adjoint du Département Financier, TRACTEBEL, Bruxelles

M. Robert Scharfe, Administrateur-Directeur à la BANQUE GENERALE DU LUXEMBOURG S.A., Luxembourg

M. André Birget, Administrateur Chef du Département Valeurs Mobilières à la BANQUE GENERALE DU LUXEMBOURG, Luxembourg.

2. L'Assemblée a décidé de changer la devise d'expression du capital social pour l'exprimer en euro, sans modification du nombre des actions, par conversion du franc luxembourgeois en euro au taux officiel du 31 décembre 1998, soit 40,3399 LUF pour 1,- EUR. Le capital est ainsi converti en 74.368,05 EUR.

L'Assemblée a décidé d'augmenter le capital social par prélèvement du résultat reporté de EUR 631,95 pour le porter de son montant actuel de 74.368,05 EUR à 75.000,- EUR.

En conséquence de quoi, l'article 5 des statuts est modifié comme suit:

«Le capital social est fixé à soixante-quinze mille euros (75.000,00 EUR), représenté par trois mille (3.000) actions nominatives sans désignation de valeur nominale, entièrement libérées.»

Luxembourg, le 5 juillet 1999.

Pour CASH INVEST MANAGEMENT S.A.
BANQUE GENERALE DU LUXEMBOURG S.A.
M. Noesen M.-P. Bodevin

Enregistré à Luxembourg, le 26 juillet 1999, vol. 525, fol. 99, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(35341/004/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 1999.

CONSOLIDATED FINANCE AND INVESTMENT COMPANY HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.

—

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le dix-neuf juillet.

Par-devant Maître Emile Schlesser, notaire de résidence à Luxembourg, 28, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding CONSOLIDATED FINANCE AND INVESTMENT COMPANY HOLDING S.A. avec siège social à L-8210 Mamer, 106, route d'Arlon, constituée suivant acte reçu par le notaire Robert Elter, alors de résidence à Luxembourg, en date du 22 décembre 1972, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 24 du 7 février 1973, modifiée suivant acte reçu par le notaire Marc Elter, alors de résidence à Luxembourg, en date du 30 décembre 1993, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 157 du 22 avril 1994, modifiée suivant acte reçu par le notaire Jacques Delvaux, de résidence à Luxembourg, en date du 11 mars 1998, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 460 du 25 juin 1998, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous la section B et le numéro 10.557.

L'assemblée est présidée par Madame Maggy Kohl-Birget, directeur de société, demeurant à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Mademoiselle Elisabeth Costa-Pinto, employée privée, demeurant à Bertrange.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Murielle Goffin, employée privée, demeurant à B-Fouches.

Le bureau ayant été constitué, Monsieur le Président expose et l'assemblée constate:

I. - Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence, signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II. - Qu'il résulte de la liste de présence que toutes les actions émises sont présentes ou représentées, de sorte que la présente assemblée a pu se tenir sans avis de convocation préalable.

III. - Que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Démission de trois administrateurs.
2. Décharge aux administrateurs.
3. Nomination de trois administrateurs.
4. Transfert du siège social.
5. Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière, après délibération, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide d'accepter la démission des administrateurs en fonction, à savoir:

a) HARBOUR TRUST AND MANAGEMENT S.A., société anonyme, ayant son siège social à L-8210 Mamer, 106, route d'Arlon,

b) F. VAN LANSCHOT CORPORATE SERVICES S.A., société anonyme, ayant son siège social à L-8210 Mamer, 106, route d'Arlon,

c) F. VAN LANSCHOT MANAGEMENT S.A., société anonyme, ayant son siège social à L-8210 Mamer, 106, route d'Arlon.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de donner décharge pleine et entière aux administrateurs sortants.

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de nommer administrateurs:

a) PROFIMA TRUST S.A., société de droit suisse, ayant son siège social à CH-1204 Genève, 16, rue Hesse,

b) Monsieur Richard Francis Valpy Jeune, avocat, demeurant à St. John JE3 4FR, Jersey (Channel Islands), rue de la Houguette,

c) Madame Maggy Kohl-Birget, directeur de société, demeurant à L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.

Leur mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an deux mille un.

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de la société au 33, boulevard du Prince Henri, à L-1724 Luxembourg, et de modifier l'article deux des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 2.** Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être créé, par simple décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.»

Plus rien ne se trouvant à l'ordre du jour, Monsieur le Président lève la séance.

Dont acte, fait et passé Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les membres du bureau ont signé le présent procès-verbal avec le notaire.

Signé: M. Kohl, Pinto, M. Goffin, E. Schlesser.

Enregistré à Luxembourg, le 20 juillet 1999, vol. 3CS, fol. 8, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juillet 1999. E. Schlesser.

(35354/227/72) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 1999.

CITY & WEST END PROPERTY HOLDINGS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 66.963.

—

The Board of Managers is comprised as follows:

Board of Managers

– W. Joseph Houlihan
– Christopher W. House III
– Patrick Despard.

The Company is bound by the sole signature of any manager.

On behalf of CITY & WEST END PROPERTY HOLDINGS, S.à r.l.
Signature
Manager

Enregistré à Luxembourg, le 15 juillet 1999, vol. 525, fol. 69, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(35348/250/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 1999.

CITY & WEST END PROPERTY INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 63.634.

—

The Board of Managers is comprised as follows:

Board of Managers

– W. Joseph Houlihan
– Christopher W. House III
– Patrick Despard.

The Company is bound by the sole signature of any manager.

On behalf of CITY & WEST END
PROPERTY INVESTMENTS, S.à r.l.
Signature
By: Manager

Enregistré à Luxembourg, le 15 juillet 1999, vol. 525, fol. 69, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(35349/250/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 1999.

COCTEAU S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 287, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 50.275.

—

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 29 juin 1999, vol. 525, fol. 3, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juillet 1999. Signature.

(35350/660/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 1999.

COMET S.A., Société Anonyme,
(anc. COMET, Société à responsabilité limitée).

Siège social: L-3360 Leudelange, 80, route de Luxembourg.

—

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le vingt-neuf avril.

Par-devant Maître Edmond Schroeder, notaire de résidence à Mersch.

Ont comparu:

1. - Madame Marcelle Schmitz, administrateur de société, épouse de Monsieur Emile Rippinger, demeurant à Leudelange, 14, rue des Champs.

2. - Monsieur Emile Rippinger, industriel, demeurant à Leudelange, 14, rue des Champs.

Lesquels comparants déclarent être les seuls associés de la société à responsabilité limitée COMET, ayant son siège social à Leudelange, constituée sous la dénomination de CAFES COMET, suivant acte sous seing privé, en date du 26 mars 1971, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations en date du 28 juillet 1971, numéro 106.

Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 14 août 1990, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 60 du 11 février 1991.

Les associés prient le notaire instrumentaire d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés décident de modifier la forme de la société, sans changement de sa personnalité juridique, et d'adopter la forme de la société anonyme, l'activité et l'objet sociaux demeurant inchangés.

La société conserve telle quelle sa dénomination sociale actuelle, sauf que celle-ci sera dorénavant précédée ou suivie immédiatement de la mention «société anonyme».

La transformation se fait sur base de la situation active et passive de la société, établie en date du 20 avril 1999 par un rapport de Madame Annette Eresch-Michels, Réviseur d'Entreprises, Bettembourg,

et dont la conclusion est la suivante:

«Conclusion:

Sur base des contrôles et documents ci-dessus mentionnés, je suis d'avis que la valeur nette de 131.402.669,- LUF à laquelle conduisent les modes d'évaluation adoptés pour l'établissement de la situation des actifs et passifs de la société au 31 décembre 1998, correspond au moins aux capitaux propres de la société à cette date.»

Ce rapport restera annexé au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Quatrième résolution

Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

Cinquième résolution

Sont nommés administrateurs:

1. - Madame Marcelle Schmitz, épouse de Monsieur Emile Rippinger, prénommée.

2. - Monsieur Emile Rippinger, prénommé, Président.
3. - Monsieur Norry Rippinger, directeur, demeurant à Leudelange.

Sixième résolution

Est nommé président du Conseil d'administration Monsieur Emile Rippinger, prénommé.

Septième résolution

L'assemblée autorise le conseil d'administration à nommer Madame Marcelle Schmitz, prénommée et Monsieur Norry Rippinger, prénommé, comme administrateurs-délégués avec pouvoir de signature individuelle.

Huitième résolution

Est nommé commissaire:
Monsieur Justin Dostert, expert comptable, demeurant à Itzig.

Neuvième résolution

Le mandat des administrateurs et du commissaire prendra fin avec l'assemblée générale de 2004.

Dixième résolution

Le siège de la société est fixé à L-3360 Leudelange, 80, route de Luxembourg.

Onzième résolution

Les comparants décident encore d'adapter les statuts sociaux à la nouvelle forme de la société et de leur donner la teneur suivante:

STATUTS

Titre Ier. Dénomination, Siège social, Objet, Durée, Capital social

Art. 1er. Il est formé une société anonyme, sous la dénomination de:
COMET S.A.

Le siège social est établi à Leudelange.

Il peut être créé par simple décision du conseil d'administration des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le conseil d'administration estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, il pourra transférer le siège social provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La société aura une durée illimitée.

Art. 2. La société a pour objet:

1. Le commerce en gros et détail de produits alimentaires;
2. La fabrication et le commerce en gros et en détail d'articles de boulangerie-pâtisserie.

La société est habilitée à faire toutes opérations commerciales et financières se rattachant directement ou indirectement à l'objet social pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

Art. 3. Le capital social est fixé à soixante-dix millions de francs luxembourgeois (70.000.000,- LUF) représenté par quatorze mille (14.000) actions de cinq mille francs luxembourgeois (5.000,- LUF) chacune.

Toutes les actions sont au porteur, sauf dispositions contraires de la loi.

Le capital souscrit peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires statuant comme en matière de modifications des statuts.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions dans les limites fixées par la loi.

Titre II. Administration, Surveillance

Art. 4. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans. Les administrateurs sont rééligibles.

Art. 5. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social, à l'exception de ceux que la loi ou les statuts réservent à l'assemblée générale. Le conseil d'administration ne peut délibérer et statuer valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télex ou téléfax étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou téléfax. Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix, dont obligatoirement celle du président du conseil d'administration.

Art. 6. Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents.

La société se trouve engagée soit par la signature individuelle du président du conseil d'administration soit par la signature individuelle de chacun des administrateurs-délégués, soit par la signature collective de deux administrateurs.

Art. 7. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société par le conseil d'administration agissant par son président ou un administrateur-délégué.

Art. 8. Le conseil d'administration est autorisé à procéder à des versements d'acomptes sur dividendes conformément aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Art. 9. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, ils sont nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans. Ils sont rééligibles.

Titre III. Assemblée Générale et Répartition des bénéfices

Art. 10. L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

L'assemblée générale décide de l'affectation ou de la distribution du bénéfice net.

Art. 11. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit de plein droit au siège social ou à tout autre endroit de la commune du siège indiqué dans l'avis de convocation, le troisième vendredi du mois de juin, à 11.30 heures. Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 12. Par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, tout ou partie des bénéfices et réserves autres que ceux que la loi ou les statuts interdisent de distribuer peuvent être affectés à l'amortissement du capital par voie de remboursement au pair de toutes les actions ou d'une partie de celles-ci désignées par tirage au sort, sans que le capital exprimé ne soit réduit. Les titres remboursés sont annulés et remplacés par des actions de jouissance qui bénéficient des mêmes droits que les titres annulés, à l'exclusion du droit au remboursement de l'apport et du droit de participation à la distribution d'un premier dividende attribué aux actions non amorties.

Titre IV. Exercice social, Dissolution

Art. 13. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 14. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Titre V. Disposition Générale

Art. 15. La loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales et la loi du trente et un juillet mil neuf cent vingt-neuf ainsi que leurs modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Répartition du capital

1. - Madame Marcelle Schmitz, épouse de Monsieur Emile Rippinger, prénommée, mille quatre cents actions 1.400
2. - Monsieur Emile Rippinger, prénommé, douze mille six cents actions 12.600
Total: quatorze mille actions 14.000

Dont acte, fait et passé à Leudelange, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les comparants ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: M. Schmitz, E. Rippinger.

Enregistré à Mersch, le 7 mai 1999, vol. 409, fol. 50, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 19 mai 1999. E. Schroeder.

(35353/228/145) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 1999.

COIFFURE CASTING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1839 Luxembourg, 8, rue Joseph Junck.

R. C. Luxembourg B 57.884.

—

Le bilan et l'annexe légale au 31 décembre 1998, enregistrés à Luxembourg, le 26 juillet 1999, vol. 517, fol. 100, case 11, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juillet 1999. Signature.

(35352/664/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 1999.

CEGEDEL-PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1445 Luxembourg-Strassen, 2, rue Thomas Edison.

R. C. Luxembourg B 44.683.

—

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 27 juillet 1999, vol. 527, fol. 6, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juillet 1999. Signature.

(35342/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 1999.

CEGEDEL-PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1445 Luxembourg-Strassen, 2, rue Thomas Edison.

R. C. Luxembourg B 44.683.

—

Il résulte des procès-verbaux de l'Assemblée Générale et du Conseil d'Administration de la société tenus le 28 avril 1999:

* que le Conseil d'Administration de la société se compose comme suit:

Président du Conseil d'Administration

Monsieur Alfred Giuliani, président du conseil d'administration de CEGEDEL S.A., demeurant à L-8030 Strassen, 111, rue du Kiem.

Administrateurs

Monsieur André Baldauff, directeur de CEGEDEL S.A., demeurant à L-1244 Luxembourg, 75, rue François Boch;

Monsieur Romain Becker, directeur général de CEGEDEL S.A., demeurant à L-2510 Luxembourg, 37, rue Schaffstrachen;

Monsieur Nestor Didelot, conseiller de direction, membre du comité de direction de CEGEDEL S.A., demeurant à L-8295 Keispelt, 110, rue de Kehlen.

La durée des mandats est d'un an, soit jusqu'à l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 1999.

* que le mandat de commissaire aux comptes est confié à DELOITTE & TOUCHE S.A. de Luxembourg.

La durée du mandat est d'un an, soit jusqu'à l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 1999.

Siège social

2, rue Thomas Edison, Strassen.

Pour publication au Mémorial.

A. Giuliani
Président

Enregistré à Luxembourg, le 27 juillet 1999, vol. 527, fol. 6, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(35343/000/31) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 1999.

CORLUY LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: Strassen, 283, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 56.466.

—

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le vingt-sept mai.

Par-devant Maître Edmond Schroeder, notaire de résidence à Mersch.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme CORLUY LUXEMBOURG S.A.,

ayant son siège social à Strassen, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 8 octobre 1996, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 11 décembre 1996, numéro 643.

Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 28 juillet 1998, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 26 novembre 1998 numéro 858.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Andrée Molitor, administrateur de sociétés, demeurant à Bertrange.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Patricia Pilot, employée privée, demeurant à Differt (B).

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Jean-Marie Ponsard, administrateur de sociétés, demeurant à Arlon (B).

Le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I. - Que les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le Président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentaire.

Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II. - Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les actions, représentant l'intégralité du capital souscrit sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III. - Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

- Modification du cinquième point de l'alinéa 2 de l'article 3 des statuts dont la teneur sera la suivante:

«distribuer des parts d'organismes de placement collectif admis à la commercialisation au Luxembourg, pouvant faire et accepter des paiements.»

- Fixation du capital autorisé à 7.437.000,- EUR.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de modifier le cinquième point de l'alinéa 2 de l'article 3 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

«distribuer des parts d'organismes de placement collectif admis à la commercialisation au Luxembourg, pouvant faire et accepter des paiements.»

Deuxième résolution

L'assemblée décide de fixer le capital autorisé de la société à 7.437.000,- EUR.

L'article 4 (alinéa 2) des statuts aura la teneur suivante:

«Le capital autorisé est fixé à un total de sept millions quatre cent trente-sept mille Euros (7.437.000,- EUR).»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Strassen, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, les comparants ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: A. Molitor, P. Pirlot, J.-M. Ponsard, E. Schroeder

Enregistré à Mersch, le 7 juin 1999, vol. 409, fol. 85, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 16 juin 1999. E. Schroeder.

(35359/228/55) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 1999.

CORLUY LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: Strassen, 283, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 56.466.

—

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 26 juillet 1999. E. Schroeder.

(35360/228/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 1999.

DELGADO A.G., Société Anonyme,
(anc. Société Anonyme Holding).

Gesellschaftssitz: L-2417 Luxemburg, 15, rue de Reims.

—

Im Jahre eintausendneunhundertneunundneunzig, den siebten Mai.

Vor Notar Edmond Schroeder, mit Amtssitze zu Mersch.

Traten zu einer ausserordentlichen Generalversammlung zusammen die Aktionäre der DELGADO A.G., Gesellschaft mit Sitz zu Luxemburg, die gegründet wurde gemäss Urkunde aufgenommen durch den instrumentierenden Notar am 25. November 1992, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations vom 9. Februar 1993, Nummer 63.

Den Vorsitz der Versammlung führt Herr Dr. Georges Cloos, Doktor der Rechte, Luxemburg.

Zum Schriftführer wird bestimmt Herr Romain Schumacher, Buchhalter, wohnhaft in Olm.

Die Versammlung wählt zum Stimmzähler Herr Romain Schumacher, vorgenannt.

Sodann gab der Vorsitzende folgende Erklärung ab:

1. Aus einer durch die Gesellschafter beziehungsweise deren Bevollmächtigte gezeichneten Anwesenheitsliste ergibt sich die Anwesenheit beziehungsweise Vertretung der sämtlichen Aktionäre, so dass von den gesetzlichen vorgesehenen Einberufungsformalitäten abgesehen werden konnte.

II.- Die Versammlung ist demnach ordentlich zusammengesetzt und kann rechtsgültig über die Tagesordnung abstimmen, die den Gesellschaftern vor der Versammlung mitgeteilt worden war.

III.- Diese Tagesordnung hat folgenden Wortlaut:

Tagesordnung:

1.- Änderung des Gesellschaftszwecks.

2.- Entsprechende Umänderung von Artikel 2 der Satzung.

Sodann traf die Versammlung nach Beratung einstimmig folgenden Beschluss:

Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst den Zweck der Gesellschaft abzuändern und demgemäss Artikel 2 folgenden Wortlaut zu geben:

«**Art. 2.** Die Gesellschaft hat zum Zweck für eigene Rechnung den Ankauf, Verkauf und die Verwertung von Immobilienvermögen und-eigentum sowie alle diesbezüglichen Handlungen, begreifend im besonderen Errichtung, Bau, Umbau, Verwertung und Bewirtschaftung.

Diese Aufzählung ist nicht erschöpfend.

Die Gesellschaft kann alle Investitionen in Grundeigentum sowie in beweglichen Vermögen tätigen, Darlehen aufnehmen mit oder ohne Hypothekenlast und im allgemeinen jedwelche Handlungen, industrieller, geschäftlicher und finanzieller Natur ausführen, die diesen Gegenstand direkt oder indirekt fordern.»

Da somit die Tagesordnung erledigt ist, hebt der Vorsitzende die Versammlung auf.

Worüber Urkunde, aufgenommen und geschlossen zu Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Komparenten, alle dem Notar nach Namen, Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben alle mit Uns Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: G. Cloos, R. Schumacher, E. Schroeder

Enregistré à Mersch, le 17 mai 1999, vol. 409, fol. 62, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): Muller.

Für gleichlautende Ausfertigung, dem Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, zwecks Veröffentlichung erteilt.

Luxemburg, den 21. Mai 1999. E. Schroeder.

(35362/288/45) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 1999.

DELGADO A.G., Société Anonyme,
(anc. Société Anonyme Holding).

Siège social: L-2417 Luxembourg, 15, rue de Reims.

—

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juillet 1999. E. Schroeder.

(35363/288/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 1999.

CONTITRANS HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 30.583.

—

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 27 juillet 1999, vol. 527, fol. 4, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juillet 1999.

Pour CONTITRANS HOLDING S.A.
Société Anonyme
CREGELUX
Crédit Général du Luxembourg
Société Anonyme
Signature Signature

(35357/029/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 1999.

CONTITRANS HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 30.583.

—

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 27 juillet 1999, vol. 527, fol. 4, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juillet 1999.

Pour CONTITRANS HOLDING S.A.
Société Anonyme
CREGELUX
Crédit Général du Luxembourg
Société Anonyme
Signature Signature

(35356/029/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 1999.

CONTITRANS HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 30.583.

—

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 27 juillet 1999, vol. 527, fol. 4, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juillet 1999.

Pour CONTITRANS HOLDING S.A.
Société Anonyme
CREGELUX
Crédit Général du Luxembourg
Société Anonyme
Signature Signature

(35355/029/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 1999.

CONTITRANS HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 30.583.

—

L'assemblée générale ordinaire du 5 juin 1997 a ratifié la décision du Conseil d'administration du 7 novembre 1996 de nommer aux fonctions d'administrateur Monsieur Charles Muller en remplacement de Monsieur Roger Petry et la décision du Conseil d'administration du 27 février 1997 de nommer aux fonctions d'administrateur Madame Francine Herkes en remplacement de Monsieur Jean Lambert.

Luxembourg, le 15 juillet 1999.

Pour CONTITRANS HOLDING S.A.
Société Anonyme
CREGELUX
Crédit Général du Luxembourg
Société Anonyme
Signature Signature

Enregistré à Luxembourg, le 27 juillet 1999, vol. 527, fol. 4, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(35358/029/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 1999.

DDD S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 287, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 43.358.

—

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 29 juin 1999, vol. 525, fol. 3, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juillet 1999. Signature.

(35361/660/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 1999.

DESANTIS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1142 Luxembourg, 11, rue Pierre d'Aspelt.

—

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le vingt et un mai.

Par-devant Maître Edmond Schroeder, notaire de résidence à Mersch.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme DESANTIS S.A., avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 1er août 1994, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C numéro 465 du 17 novembre 1994.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Emile Wirtz, consultant, demeurant à Junglinster.

Le Président désigne comme secrétaire Mademoiselle Monica Rodriguez Lamas, secrétaire, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Michel Ernzerhof, employé privé, demeurant à D-Trimport.

Le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I. - Que les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le Président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentaire.

Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II. - Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les soixante-trois (63) actions, représentant l'intégralité du capital souscrit, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III. - Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1.- Conversion de la devise du capital de la société de Deutsche Mark en U.S. dollars.

2. - Augmentation du capital social jusqu'au montant de un million de U.S. dollars (1.000.000,- USD).

3. - Modification de l'article trois des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de convertir la devise du capital de la société de Deutsche Mark en U.S. dollars au cours de 1,84 U.S. dollar pour 1,- Deutsche Mark, de façon à ce que le capital social s'établisse à trente-quatre mille deux cent trente-neuf U.S. dollars (34.239,- USD), représenté par soixante-trois (63) actions.

Le montant de deux cent trente-neuf U.S. dollars (239,- USD) est transféré à une réserve libre.

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'échanger les actions existantes contre des actions nouvelles et de les attribuer aux actionnaires proportionnellement à leurs droits.

Troisième résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de neuf cent soixante-six mille U.S. dollars (966.000,- USD), pour le porter de son montant actuel de trente-quatre mille U.S. dollars (34.000,- USD) à un million de U.S. dollars (1.000.000,- USD), par la création et l'émission de neuf cent soixante-six (966) actions nouvelles d'une valeur nominale de mille U.S. dollars (1.000,- USD) chacune.

Les actions nouvelles sont entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de neuf cent soixante-six mille U.S.dollars (966.000,- USD) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, preuve en ayant été rapportée au notaire instrumentaire, qui le constate expressément.

Quatrième résolution

Suite aux résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier l'article trois des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 3.** Le capital souscrit est fixé à un million de U.S. dollars (1.000.000,- USD), représenté par mille (1.000) actions de mille U.S. dollars (1.000,- USD) chacune, entièrement libérées.

La société peut racheter ses propres actions conformément aux dispositions de la loi.

Evaluation de l'augmentation du capital

Pour les besoins de l'enregistrement, l'augmentation du capital est évaluée à trente-six millions sept cent quatre-vingt-trois mille sept cent trente-quatre francs luxembourgeois (36.783.734,- LUF).

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges de toutes espèces gui incombent à la société à la suite du présent acte s'élève à environ cinq cent mille francs luxembourgeois (500.000,- LUF).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, les comparants ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: E. Wirtz, M. Rodriguez Lamas, M. Ernzerhof, E. Schroeder.

Enregistré à Mersch, le 31 mai 1999, vol. 409, fol. 80, case 5. – Reçu 367.837 francs.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 7 juin 1999. E. Schroeder.

(35364/228/72) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 1999.

DESERET S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 287, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 52.206.

—

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 29 juin 1999, vol. 525, fol. 3, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juillet 1999. Signature.

(35365/660/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 1999.

DESERET ADVENTURE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 287, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 46.626.

—

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 29 juin 1999, vol. 525, fol. 3, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juillet 1999. Signature.

(35366/660/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 1999.

E.R.T. ENVIRONMENTAL & RECYCLING TECHNOLOGIES, S.à r.l.,
Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 251, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 22.499.

—

Le bilan et l'annexe légale au 31 décembre 1997, enregistrés à Luxembourg, le 26 juillet 1999, vol. 517, fol. 100, case 11, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juillet 1999. Signature.

(35385/664/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 1999.

DEUBAG AKTIENGESELLSCHAFT.

Gesellschaftssitz: L-6633 Wasserbillig, 13, route de Luxembourg.
H. R. Luxemburg B 19.814.

—

Sitzungsprotokoll über die Generalversammlung vom 13. April 1999

Am Dienstag, den 13. April 1999 um 14.00 Uhr, sind die Aktionäre der in Ausführung von Artikel 9 der Satzung am Sitz der Gesellschaft zur ordentlichen Generalversammlung zusammengetreten.

Der Vorsitz wird von Herrn Mette geführt.

Dieser bestellt zur Stimmzählerin Frau Dr. Paporn Kaveewatcharanont.

Zur Schriftführer wird Frank Mette bestimmt.

Sodann werden folgende Erklärungen abgegeben, die von der Hauptversammlung zur Kenntnis genommen werden:

– daß aus der vom Büro unterschriebenen Anwesenheitsliste hervorgeht, daß sämtliche Aktionäre anwesend oder vertreten sind, welche Aktien besitzen;

– daß die Hauptversammlung ordnungsgemäß zusammengesetzt ist und gültige Beschlüsse hinsichtlich der Tagesordnung fassen kann.

Tagesordnung:

1. Geschäftsbericht des Verwaltungsrates und Prüfungsbericht des Abschlußprüfers;
2. Verabschiedung der Bilanz und der Ergebnisrechnung zum 31. Dezember 1998, sowie Beschlußfassung über die Verwendung des Jahresergebnisses;
3. Entlastung der Mitglieder des Verwaltungsrates und Abschlußprüfer für das verflossene Jahr;
4. Statutarische Ernennungen.

Ad 1) Nach Kenntnisnahme des Geschäftsberichtes vom Verwaltungsrat und des Prüfungsberichtes vom Abschlußprüfer, erteilt die Generalversammlung einstimmig ihr Einverständnis zu der Gewinn- und Verlustrechnung zum 31. Dezember 1998, die beide in der vom Verwaltungsrat vorgelegten Form angenommen werden.

Ad 2) Die Versammlung beschließt den Gewinn in Höhe von LUF 1.822.400,- vorzutragen.

Ad 3) Dem Verwaltungsrat und dem Abschlußprüfer werden einstimmig Entlastung für ihre im Verlauf des Berichtsjahres ausgeübte Tätigkeit erteilt.

Ad 4) Der Verwaltungsrat wird von der Hauptversammlung für ein weiteres Jahr bestätigt.

Als Abschlußprüfer wurde die FIDUCIAIRE SOCODIT S.A., 77, route de Trèves, L-6793 Grevenmacher bestätigt.

Da keine weiteren Wortmeldungen vorliegen, wird gegenwärtiges Protokoll verlesen und vom Vorsitzenden, der Stimmzählerin und des Schriftführers unterfertigt.

H. Mette P. Kaveewatcharanont F. Mette

(35367/000/36) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 1999.

DE VADERLANDSCHE LUXEMBURG – PATRIOTIQUE LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8010 Strassen, 224, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 46.425.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 1998, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 26 juillet 1999, vol. 525, fol. 100, case 6, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 17 mai 1999

Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin à l'issue de la prochaine assemblée générale annuelle:

– M. Walter Van Pottelberge, administrateur de sociétés, demeurant à Brasschaat (Belgique), Président et Administrateur-Délégué;

– M. Elmar Baert, administrateur de sociétés, demeurant à Luxembourg;

– M. A. Goldberg, administrateur-délégué de ING BANK (LUXEMBOURG), demeurant à Bereldange.

Luxembourg, le 27 juillet 1999. Signature.

(35368/000/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 1999.

EUROPEAN TOBACCO DEVELOPMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 32, rue A. Neyen.
R. C. Luxembourg B 56.039.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 1998, enregistrés à Luxembourg, le 27 juillet 1999, vol. 527, fol. 1, case 3, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juillet 1999. EUROPEAN TOBACCO DEVELOPMENT S.A.

(35390/545/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 1999.

DEWAAY GLOBAL, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 61.318.

—

Extrait des délibérations de l'Assemblée Générale Ordinaire du 4 septembre 1998

La BANQUE DEWAAY S.A. est cooptée Administrateur-Délégué en remplacement de Monsieur Patrick Rolin, démissionnaire.

Extrait des délibérations du Conseil d'Administration du 26 février 1999

Monsieur Vincent Vandorpe a été coopté Administrateur, en remplacement de Monsieur Paul Vercruysse, démissionnaire.

Extrait des délibérations de l'Assemblée Générale Ordinaire du 26 avril 1999

Madame Danièle Barthelemy et Monsieur Eric Derobert sont nommés Administrateurs.

Composition du Conseil d'Administration

MM. Michel Bragard, Président
BANQUE DEWAAY S.A., Administrateur-Délégué
représentée par M. Henri Servais
Mme Danièle Barthelemy
MM. Paul Boeger
Eric Derobert
François Klinkemallie
Vincent Vandorpe.

Réviseur d'Entreprises

COMPAGNIE DE REVISION S.A.

Pour réquisition aux fins d'inscription au Mémorial et au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Luxembourg, le 16 juillet 1999. *Pour le Conseil d'Administration*
N. Uhl

Enregistré à Luxembourg, le 20 juillet 1999, vol. 525, fol. 84, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(35369/007/32) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 1999.

EUROPORTAL INVESTMENT S.A., Société Anonyme,
(anc. EUROPORTAL HOLDING S.A., Société Anonyme).

Siège social: L-2330 Luxembourg, 140, boulevard de la Pétrusse.

R. C. Luxembourg B 69.634.

—

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le sept juillet.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire, résidant à Sanem (Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme EUROPORTAL HOLDING S.A., ayant son siège social à L-2330 Luxembourg, 140, boulevard de la Pétrusse, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 28 avril 1999, non encore publié au Mémorial C, et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 4 juin 1999, non encore publié au Mémorial C.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Luca Giamatteo, employé privé, demeurant à Luxembourg.

Monsieur le président désigne comme secrétaire Mademoiselle Angela Cinarelli, employée privée, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Luisella Moreschi, licenciée en sciences économiques et financières, demeurant à Brouch/Mersch.

Monsieur le président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. - Que les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentant. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II. - Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les quarante-cinq mille (45.000) actions représentant l'intégralité du capital social, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III. - Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

1. - Changement de la dénomination sociale de EUROPORTAL HOLDING S.A. à EUROPORTAL INVESTMENT S.A.

2. - Changement du commissaire aux comptes de VECO TRUST à M. Michele Crisci.

3. - Changement de la date de l'assemblée générale annuelle du premier mardi du mois de mai à 12.00 heures au dernier jeudi du mois d'avril à 10.30 heures.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée cette dernière a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de changer la dénomination sociale de la société de EUROPORTAL HOLDING S.A., en EUROPORTAL INVESTMENT S.A., et de modifier le premier alinéa de l'article premier des statuts pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 1er. premier alinéa.** Il existe une société anonyme luxembourgeoise sous la dénomination de EUROPORTAL INVESTMENT S.A.»

Deuxième résolution

L'assemblée générale extraordinaire nomme comme nouveau commissaire aux comptes en remplacement de la société VECO TRUST S.A., 8, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg:

Monsieur Michele Crisci, directeur, demeurant à Via Roentgen 16, I-Milan (Italie).

Monsieur Michele Crisci, prénommé, terminera le mandat de son prédécesseur.

Troisième résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide de changer la date de l'assemblée générale annuelle pour la tenir dorénavant le dernier jeudi du mois d'avril à 10.30 heures et modifier le premier alinéa de l'article huit des statuts pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 8. premier alinéa.** L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le dernier jeudi du mois d'avril à 10.30 heures à Luxembourg au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.»

Plus rien n'étant a l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tète des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: L. Moreschi, L. Giamatteo, A. Cinarelli, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 8 juillet 1999, vol. 843, fol. 24, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 16 juillet 1999. J.-J. Wagner.

(35393/239/63) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 1999.

EUROPORTAL INVESTMENT S.A., Société Anonyme,
(anc. EUROPORTAL HOLDING S.A., Société Anonyme).

Siège social: L-2330 Luxembourg, 140, boulevard de la Pétrusse.

R. C. Luxembourg B 69.634.

—

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 16 juillet 1999. J.-J. Wagner.

(35394/239/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 1999.

DIAMOND YACHTING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 17, boulevard Royal.

—

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le vingt-huit mai.

Par-devant Maître Edmond Schroeder, notaire de résidence à Mersch.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme DIAMOND YACHTING S.A., ayant son siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 11 janvier 1999, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur André Mathieu, capitaine au long cours, Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Sylvia Hennericy-Nalepa, employée privée, demeurant à Messancy (B).

L'assemblée élit comme scrutateur Mademoiselle Angela Cuciniello, employée privée, Luxembourg.

Le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le Président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentaire.

Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées aux présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les actions, représentant l'intégralité du capital souscrit, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

«Modification de l'article 2 des statuts.»

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité des voix, la résolution suivante:

Résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 2 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 2.** La société a pour objet dans le sens le plus large la promotion des activités dans le yachting, ainsi que toutes les opérations s'y rattachant directement ou indirectement.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, les comparants ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: A. Mathieu, S. Hennericy-Nalepa, A. Cuciniello, E. Schroeder.

Enregistré à Mersch, le 7 juin 1999, vol. 409, fol. 86, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 16 juin 1999. E. Schroeder.

(35371/228/42) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 1999.

DIAMOND YACHTING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 17, boulevard Royal.

—

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 26 juillet 1999. E. Schroeder.

(35370/228/7) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 1999.

EASTERN-TRADE LTD, G.m.b.H., Gesellschaft mit beschränkter Haftung.

Gesellschaftssitz: L-2550 Luxemburg, 2-4, rue du X Septembre.

H. R. Luxemburg B 41.642.

—

ABTRETUNGSVEREINBARUNG

Zwischen den Parteien

1. OBOND HOLDING S.A., mit Sitz in 11, rue Pierre d'Aspelt, L-1142 Luxemburg, Handelsregister Nr B 41.649

und

2. Herrn Aloys Lampferhoff, 8, avenue Victor Prost, L-1641 Luxembourg,

wird hiermit vereinbart, dass der Erstgenannte seine 345 Anteile, die er an der Gesellschaft luxemb. Rechtes EASTERN-TRADE LTD, 2-4, avenue du X Septembre, L-2550 Luxemburg, Handelsregister Nr B 41.642 hält, hiermit an den Zweitgenannten abtritt, zum Preise von 100.078 Flux, worüber Quittung.

Ausgefertigt in zwei Exemplaren zu Luxemburg, den 23. April 1999.

OBOND HOLDING S.A. EASTERN TRADE LTD, G.m.b.H.

Unterschrift Unterschrift

Enregistré à Luxembourg, le 25 mai 1999, vol. 523, fol. 66, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(35373/000/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 1999.

EASTERN-TRADE LTD, G.m.b.H., Gesellschaft mit beschränkter Haftung.

Gesellschaftssitz: L-2550 Luxemburg, 2-4, rue du X Septembre.

H. R. Luxemburg B 41.642.

—

ABTRETUNGSVEREINBARUNG

Zwischen den Parteien

1. OBOND HOLDING S.A., mit Sitz in 11, rue Pierre d'Aspelt, L-1142 Luxemburg, Handelsregister Nr B 41.649

und

2. Herrn Thul, Niederstrasse 102, D-54293 Trier,

wird hiermit vereinbart, dass der Erstgenannte seine 375 Anteile, die er an der Gesellschaft luxemb. Rechtes EASTERN-TRADE LTD, 2-4, avenue du X Septembre, L-2550 Luxemburg, Handelsregister Nr B 41.642 hält, hiermit an den Zweitgenannten abtritt, zum Preise von 108.780 Flux, worüber Quittung.

Ausgefertigt in zwei Exemplaren zu Luxemburg, den 23. April 1999.

OBOND HOLDING S.A. Unterschrift

Unterschrift

Enregistré à Luxembourg, le 25 mai 1999, vol. 523, fol. 66, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(35374/000/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 1999.

EASTERN-TRADE LTD, G.m.b.H., Gesellschaft mit beschränkter Haftung.

Gesellschaftssitz: L-2550 Luxemburg, 2-4, rue du X Septembre.

H. R. Luxemburg B 41.642.

—

ABTRETUNGSVEREINBARUNG

Zwischen den Parteien

1. TREUHAND REVISIONS & WIRTSCHAFTSDIENST A.G., mit Sitz in Lizak Building, 5th Floor, 50th Street, Aquilino de la Guardcia, Panama-City, Republic of Panama

und

2. Herrn Aloys Lampferhoff, 8, avenue Victor Prost, L-1641 Luxembourg,

wird hiermit vereinbart, dass der Erstgenannte seine 30 Anteile, die er an der Gesellschaft luxemb. Rechtes EASTERN-TRADE LTD, 2-4, avenue du X Septembre, L-2550 Luxemburg, Handelsregister Nr B 41.642 hält, hiermit an den Zweitgenannten abtritt, zum Preise von 8.702 Flux, worüber Quittung.

Ausgefertigt in zwei Exemplaren zu Luxemburg, den 23. April 1999.

Unterschriften EASTERN TRADE LTD, G.m.b.H.
Unterschrift

Enregistré à Luxembourg, le 25 mai 1999, vol. 523, fol. 66, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(35375/000/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 1999.

EDIFINVEST HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3, place Dargent.

R. C. Luxembourg B 39.898.

—

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 27 juillet 1999, vol. 527, fol. 6, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(35378/696/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 1999.

EDIFINVEST HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3, place Dargent.

R. C. Luxembourg B 39.898.

—

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 6 mai 1999

- La démission de Monsieur L. Ottaviani, directeur de banque, Dahlem en tant qu'administrateur est acceptée. Monsieur Horst Bartsch, employé privé, demeurant à Illingen (D) est nommé en tant qu'administrateur en son remplacement jusqu'à l'assemblée 2001.

- La démission de Monsieur Toby Herkrath, maître en droit, Luxembourg en tant que commissaire aux comptes est acceptée. La société HIFIN S.A., 3, place Dargent, Luxembourg est nommée en son remplacement jusqu'à l'assemblée de 2001.

Luxembourg, le 6 mai 1999.

Certifié sincère et conforme
Pour EDIFINVEST HOLDING S.A.
COMPANIES & TRUSTS PROMOTION S.A.
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 27 juillet 1999, vol. 527, fol. 6, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(35379/696/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 1999.

EDA LIMITED S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 47, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 61.236.

—

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le trente avril.

Par-devant Maître Edmond Schroeder, notaire de résidence à Mersch.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme EDA LIMITED S.A., avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par Maître André Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 25 septembre 1997, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 40 du 19 janvier 1998.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Jean-Marie Boden, expert-comptable, demeurant à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur John Kartheiser, fiscaliste, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur François Thill, expert-comptable, demeurant à Strassen.

Le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I. - Que les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le Président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentaire.

Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II. - Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les dix (10) actions, représentant l'intégralité du capital souscrit, dont deux (2) actions ordinaires de classe A et huit (8) actions privilégiées de classe B, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III. - Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. - Augmentation du capital social à concurrence de cinq cent trente-sept francs luxembourgeois (537,- LUF) pour le porter de son montant actuel de un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (1.250.000,- LUF) à un million deux cent cinquante mille cinq cent trente-sept francs luxembourgeois (1.250.537,- LUF).

2. - Changement de la devise du capital social de francs luxembourgeois en Euro.

3. - Abolition des deux classes d'actions et échange des actions de la classe A et de la classe B contre des actions ordinaires.

4. - Modification du premier et du deuxième alinéa de l'article trois des statuts.

5. - Modification de l'article huit des statuts.

6. - Modification de l'article onze des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social, par versements en espèces, à concurrence de cinq cent trente-sept francs luxembourgeois (537,- LUF) pour le porter de son montant actuel de un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (1.250.000,- LUF) à un million deux cent cinquante mille cinq cent trente-sept francs luxembourgeois (1.250.537,- LUF).

La preuve du versement a été apportée au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de convertir la devise du capital de la société de francs luxembourgeois en Euro au cours de 40,3399 LUF pour 1,- Euro, de façon à ce que le capital social s'établisse à trente et un mille Euro (31.000,- EUR), représenté par mille (1.000) actions d'une valeur nominale de trente et un Euro (31,- EUR) chacune.

Troisième résolution

Le Conseil d'Administration est invité à procéder à l'échange des actions de la classe A et de la classe B contre des actions ordinaires de même nombre.

L'assemblée décide l'omission de toutes les références dans les statuts à des actions de deux catégories respectivement à des droits privilégiés pour une catégorie d'actions.

Quatrième résolution

Suite aux résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier divers articles des statuts pour leur donner la teneur suivante:

«**Art. 3. (premier alinéa).** Le capital social est de trente et un mille Euro (31.000,- Euro), représenté par mille (1.000) actions d'une valeur nominale de trente et un Euro (31,- Euro) chacune, entièrement libérées.»

«**Art. 3. (deuxième alinéa).** Le capital autorisé de la Société est de trois cent soixante douze mille Euro (372.000,- Euro) par la création et l'émission d'actions nouvelles d'une valeur nominale de trente et un Euro (31,- Euro).»

«**Art. 4. (quatrième alinéa).** Lorsqu'un porteur d'actions veut vendre tout ou partie de ses actions dans la société, il est obligé de les offrir par préférence aux porteurs d'actions à un prix identique à celui qui aura été offert par une partie acquéreuse étrangère.»

«**Art. 4. (cinquième alinéa.** Dans ce cas, les porteurs d'actions sont obligés de faire connaître leur accord ou leur refus à la partie vendresse dans un délai d'un mois après réception de l'offre de vente. Les actions offertes et acceptées seront distribuées entre les porteurs d'actions proportionnellement à leur participation antérieure, le cas échéant.

«**Art. 4. (sixième alinéa).** Toute action refusée par les porteurs d'actions en vertu de la sous-clause qui précède, peut être vendue par ce porteur d'actions à tout autre porteur d'actions, ou, à défaut, à une partie acquéreuse étrangère, mais en aucun cas à un prix inférieur à celui proposé aux porteurs d'actions.»

«**Art. 4. (septième alinéa).** Toute personne devenue propriétaire d'actions par dévolution successorale est tenue de se faire agréer par la majorité des deux tiers des actions. En cas de non-agrément, les actionnaires doivent racheter les actions en cause.»

«**Art. 5. (deuxième alinéa).** Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables. Toute nomination, réélection ou révocation d'administrateur requiert l'accord de la majorité simple des propriétaires d'actions.»

Cinquième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article huit des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 8.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.»

L'année sociale en cours de terminera le 31 décembre 1999.

Sixième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article onze des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 11.** L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la Société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.»

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges de toutes espèces qui incombent à la société à la suite de cette augmentation de capital s'élève à environ vingt-cinq mille francs luxembourgeois (25.000,- LUF).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, les comparants ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: J.-M. Boden, J. Kartheiser, F. Thill, E. Schroeder.

Enregistré à Mersch, le 10 mai 1999, vol. 409, fol. 52, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 19 mai 1999. E. Schroeder.

(35376/228/101) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 1999.

EDA LIMITED S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 47, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 61.236.

—

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 26 juillet 1999. E. Schroeder.

(35377/228/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 1999.

EURO-POLYESTER S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4832 Rodange, 462, route de Longwy.

R. C. Luxembourg B 70.055.

—

Monsieur P. Moos donne sa démission comme administrateur de la société EURO-POLYESTER S.A. avec effet au 15 de ce mois-ci, suite à une décision prise par l'administrateur-délégué de commencer l'activité commerciale sans être en possession des autorisations ministérielles nécessaires.

Luxembourg, le 22 juillet 1999. P. Moos.

Enregistré à Grevenmacher, le 28 juillet 1999, vol. 166, fol. 92, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(35388/999/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 1999.

EURO-POLYESTER S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4832 Rodange, 462, route de Longwy.

R. C. Luxembourg B 70.055.

—

Monsieur J.-C. De Ridder donne sa démission comme administrateur de la société EURO-POLYESTER S.A. avec effet au 15 de ce mois-ci, suite à une décision prise par l'administrateur-délégué de commencer l'activité commerciale sans être en possession des autorisations ministérielles nécessaires.

Luxembourg, le 26 juillet 1999. J.C. de Ridder.

Enregistré à Grevenmacher, le 28 juillet 1999, vol. 166, fol. 92, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(35389/999/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 1999.

DRIEGE & WEGHSTEEN INTL LUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 3, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 55.439.

—

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 27 juillet 1999, vol. 527, fol. 4, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(35372/000/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 1999.

ENSIEN HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3, place Dargent.

R. C. Luxembourg B 30.795.

—

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 27 juillet 1999, vol. 527, fol. 6, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(35381/696/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 1999.

ENSIEN HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3, place Dargent.

R. C. Luxembourg B 30.795.

—

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 12 juillet 1999

- La démission de Monsieur L. Ottaviani, directeur de banque, Dahlem en tant qu'administrateur est acceptée. Monsieur Horst Bartsch, employé privé, demeurant à Illingen (D) est nommé en tant qu'administrateur en son remplacement jusqu'à l'assemblée 2002.

- La démission de Monsieur Jean-Paul Defay, directeur financier, Soleuvre, en tant que commissaire aux comptes est acceptée. La société HIFIN S.A., 3, place Dargent, Luxembourg est nommée en son remplacement jusqu'à l'assemblée de 2002.

Luxembourg, le 12 juillet 1999.

Certifié sincère et conforme
Pour ENSIEN HOLDING S.A.
COMPANIES & TRUSTS PROMOTION S.A.
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 27 juillet 1999, vol. 527, fol. 6, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(35382/696/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 1999.

EQUIPFIN 97 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68/70, boulevard de la Pétrusse.

R. C. Luxembourg B 62.394.

—

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 23 juillet 1999, vol. 525, fol. 96, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(35383/631/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 1999.

EQUIPFIN 97 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68/70, boulevard de la Pétrusse.

R. C. Luxembourg B 62.394.

—

Extrait des résolutions adoptées par l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la société lors de sa réunion du 1er juillet 1999

- Les comptes annuels au 31 décembre 1998 sont approuvés à l'unanimité.

- Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes en fonction sont renouvelés jusqu'à la date de la prochaine assemblée générale statutaire en l'an 2000, à savoir:

Administrateurs

1. Monsieur Rory C. Kerr, Master of Law, 16, rue de Luxembourg, L-8077 Bertrange, Luxembourg.
2. Monsieur Philipp Van der Westhuizen, Expert Comptable, 67, avenue Grand-Duc Jean, L-8323 Olm, Luxembourg.
3. Monsieur Don Braxton, Expert Comptable, Résidence Claire Fontaine, Rue des 4 Fontaines, CH-1278 La Rippe, Suisse.

Commissaire

FIDUCIAIRE GENERALE, Luxembourg.

Luxembourg, le 22 juillet 1999.

Pour extrait conforme
MAITLAND MANAGEMENT SERVICES S.A.
Agent domiciliataire
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 23 juillet 1999, vol. 525, fol. 96, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(35384/631/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 1999.

ETRUSA S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 18.469.

—

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 1998, ainis que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 20 juillet 1999, vol. 525, fol. 86, case 4, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 17 mai 1999

Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 1999:

- Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant à Contern, Président;
- Monsieur Henri Grisius, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant à Luxembourg;
- Monsieur Thierry Fleming, licencié en sciences commerciales et financières, demeurant à Mamer.

Est nommée commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 1999:

- AUDIEX S.A., Société Anonyme, Luxembourg.

Luxembourg, le 27 juillet 1999. Signature.

(35386/534/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 1999.

EURO-LEPONT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.

R. C. Luxembourg B 59.878.

—

Extrait des résolutions adoptées en date du 14 juillet 1999,
lors de la réunion du Conseil d'Administration de la société

- La démission de Monsieur Alain Noullet en tant qu'administrateur de la société a été acceptée. Mme Marion Muller, employée, demeurant à Luxembourg a été cooptée en son remplacement. Cette cooptation sera soumise aux actionnaires lors de la prochaine assemblée générale.

Pour publication et réquisition
EURO-LEPONT S.A.
Signature
Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 23 juillet 1999, vol. 517, fol. 95, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(35387/717/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 1999.

EUROPEENNE DE COURTAGE (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 10, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 61.200.

—

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le quatorze juillet.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire, résidant à Sanem (Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme EUROPEENNE DE COURTAGE (LUXEMBOURG) S.A., ayant son siège social à L-2550 Luxembourg, 38, avenue du X Septembre, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 61.200, constituée suivant acte notarié du 17 octobre 1997, publié au Mémorial C numéro 35 du 16 janvier 1998 et dont les statuts n'ont subi aucune modification depuis lors.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Maître Olivier Martin, avocat, demeurant à Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Mademoiselle Shirine Azizi, étudiante en droit, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Brendan D. Klapp, clerc de notaire, demeurant à Bettembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

Monsieur le Président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1) Transfert du siège social au 10, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg.

2) Modification de l'objet social conformément aux recommandations du Commissariat aux Assurances et extension de ce même objet à l'activité de conseil économique.

3) Décharge à accorder à l'administrateur démissionnaire, Madame Michèle Cabassi.

4) Nomination à la fonction d'administrateur de Maître Olivier Martin, avocat, demeurant à Luxembourg, en remplacement de Madame Michèle Cabassi.

5) Décharge à accorder au commissaire aux comptes démissionnaire, la société OXFORDSHIRE SERVICES LIMITED, ayant son siège social à Tortola, Iles Vierges Britanniques.

6) Nomination à la fonction de commissaire aux comptes de Madame Martine Camus, employée privée, demeurant à Luxembourg.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, prend à l'unanimité la résolution suivante:

Première résolution

L'assemblée générale décide de fixer la nouvelle adresse du siège social à L-1330 Luxembourg, 10, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'objet social conformément aux recommandations du Commissariat aux Assurances et d'y ajouter à la même occasion l'activité de conseil économique, de sorte que l'article quatre des statuts aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 4.** La société a pour objet toutes opérations de courtage en assurances, par l'entremise de personnes physiques dûment agréées, telles que définies par la loi modifiée du 6 décembre 1991 sur le secteur des assurances, ainsi que tous travaux administratifs y relatifs.

La société a en outre encore pour objet toutes prestations relevant de l'activité de conseil économique.

Dans le cadre de cet objet, elle pourra faire toutes opérations commerciales, industrielles, financières, civiles et autres concernant tous biens et droits mobiliers et immobiliers, corporels et incorporels, tant pour son propre compte que pour compte d'autrui, à Luxembourg et dans tous autres pays.»

Troisième résolution

L'assemblée générale décide d'accepter la démission de Madame Michèle Cabassi, en tant qu'administrateur de la société et de lui accorder pleine et entière décharge pour l'exécution de son mandat.

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide de nommer comme nouveau membre au sein du conseil d'administration, à savoir:

Maître Olivier Martin, avocat, demeurant à Luxembourg.

Suite à cette nouvelle nomination, le conseil d'administration de la société EUROPEENNE DE COURTAGE (LUXEMBOURG) S.A., se compose à l'avenir comme suit:

1. - Monsieur Dominique Philippe, courtier en assurances, demeurant à Luxembourg, Administrateur-délégué.
2. - Maître Olivier Martin, avocat, demeurant à Luxembourg.
3. - Monsieur Gérard Gaillard, conseiller financier, demeurant à Luxembourg.

Cinquième résolution

L'assemblée générale décide d'accepter la démission de l'actuel commissaire aux comptes de la société EUROPEENNE DE COURTAGE (LUXEMBOURG) S.A., la société de droit des Iles Vierges Britanniques OXFORDSHIRE SERVICES LIMITED et de lui accorder pleine et entière décharge pour l'exécution de son mandat.

Sixième résolution

L'assemblée générale décide de nommer aux fonctions de nouveau commissaire aux comptes, Madame Martine CAMUS, employée privée, demeurant à Luxembourg.

Septième résolution

Les mandats de l'administrateur et du commissaire ainsi nommés se termineront à l'issue de l'assemblée générale statutaire à tenir au mois de mai de l'an 2005.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: O. Martin, S. Azizi, B.-D. Klapp, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 20 juillet 1999, vol. 843, fol. 37, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 26 juillet 1999. J.-J. Wagner.

(35391/239/92) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 1999.

EUROPEENNE DE COURTAGE (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 10, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 61.200.

—

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 26 juillet 1999. J.-J. Wagner.

(35392/239/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 1999.

EURO SOIL-CONCEPT A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 251, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 54.636.

—

Le bilan et l'annexe légale au 31 décembre 1997, enregistrés à Luxembourg, le 26 juillet 1999, vol. 517, fol. 100, case 10, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juillet 1999. Signature.

(35397/664/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 1999.

EURO SOIL-CONCEPT A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 251, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 54.636.

—

Le bilan et l'annexe légale au 31 décembre 1998, enregistrés à Luxembourg, le 26 juillet 1999, vol. 517, fol. 100, case 10, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juillet 1999. Signature.

(35398/664/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 1999.

EURO-SPECIAL EQUITIES FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Registered office: L-2520 Luxembourg, 39 allée Scheffer.

R. C. Luxembourg B 60.582.

—

In the year one thousand nine hundred and ninety-nine, on the twenty-ninth day of April.

Before Us Maître Edmond Schroeder, notary residing in Mersch.

Was held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of EURO-SPECIAL EQUITIES FUND (the «Company»), a Société d'Investissement à Capital Variable with its registered office 39, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, incorporated in Luxembourg on 2 September 1997, as published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations on 25 September 1997.

The meeting was presided by Miss Lori Huber, attachée de direction, residing in Luxembourg.

The Chairman appointed as secretary Mrs Valérie Letellier, employée privée, residing in Esch-sur-Alzette.

The meeting appointed as scrutineer Mrs Françoise Konrad, employée de banque, residing in Dudelange.

The Chairman declared and requested the notary to record that:

I. The shareholders represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list signed by the proxies of the shareholders represented and by the members of the bureau. The said list and proxies initialled ne varietur by the members of the bureau will be annexed to this document, to be registered with this deed.

II. This meeting has been convened by notices containing the agenda sent to each of the shareholders registered in the shareholders' register on 29 March 1999 by registered letter.

III. The merger proposal contained in the agenda has been published in the Mémorial on 29 March 1999.

IV. It appears from the attendance list that out of 10,801,725.470 shares in issue 6,263,284.340 are duly represented at this meeting and that consequently the meeting is regularly constituted and may validly decide on all items on the agenda.

V. The agenda of the extraordinary general meeting is the following:

1) to approve and ratify the Merger Proposal,

2) to approve the merger of EURO-SPECIAL EQUITIES FUND (the «Company») with GIF SICAV II, a Luxembourg Société d'Investissement à Capital Variable with its registered office at 39, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg into the GIF SICAV II - EUROPEAN SPECIAL EQUITIES Portfolio upon hearing

- the report of the Directors of the Company in relation to the merger proposal (the «Merger Proposal») published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations in Luxembourg and deposited with the Chancery of the District Court in Luxembourg; and

- the audit reports prescribed by Article 266 of the Luxembourg law on commercial companies,

3) to accept the issue without charge of shares without par value of the GIF SICAV II - EUROPEAN SPECIAL EQUITIES Portfolio (the «New Shares») in exchange for the contribution of all assets and liabilities of the Company, at

an issue price based on the net asset value per share of the Company as of the last Valuation Day thereof preceding the Effective Day, as defined in the Merger Proposal;

4) to accept the issue of one New Share against one former share of the Company, registered shares (including fractional entitlements) being allocated to the shareholders of the Company, which are all registered shareholders, on the basis of the shareholders' register of the Company on the Effective Day; shareholders holding accumulation shares in EURO - SPECIAL EQUITIES FUND receiving accumulation shares in GIF SICAV II , and those holding distribution shares in EURO - SPECIAL EQUITIES FUND receiving distribution shares in GIF SICAV II;

5) to take note that as a result of the merger the Company shall be wound up without liquidation, that all its former shares shall be cancelled and that the assets and liabilities of the Company shall be deemed to be transferred to GIF SICAV II on the day of the merger, as determined in the Merger Proposal. After having approved the foregoing and heard the reports of the Board of Directors and of the special joint auditors referred to in the agenda, which reports will remain annexed to the present deed together with the Merger Proposal, the meeting approves the following resolutions unanimously:

First resolution

The shareholders decide to approve and ratify the Merger Proposal.

Second resolution

The shareholders decide to approve the merger of EURO-SPECIAL EQUITIES FUND (the «Company») with GIF SICAV II , a Luxembourg Société d'Investissement à Capital Variable with its registered office at 39, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg into the GIF SICAV II - EUROPEAN SPECIAL EQUITIES Portfolio, effective on 21 June 1999 (the «Effective Day»).

Third resolution

The shareholders decide to accept the issue without charge of shares without par value of the GIF SICAV II - EUROPEAN SPECIAL EQUITIES Portfolio (the «New Shares») in exchange for the contribution of all assets and liabilities of the Company, at an issue price based on the net asset value per share of the Company as of the last Valuation Day thereof preceding the Effective Day.

Fourth resolution

The shareholders decide to accept the issue of one New Share against one former share of the Company, registered shares (including fractional entitlements) being allocated to the shareholders of the Company, which are all registered shareholders, on the basis of the shareholders' register of the Company on the Effective Day; shareholders holding accumulation shares in EURO - SPECIAL EQUITIES FUND receiving accumulation shares in GIF SICAV II - and those holding distribution shares in EURO - SPECIAL EQUITIES FUND receiving distribution shares in GIF SICAV II.

Fifth resolution

The meeting takes note that as a result of the merger the Company shall be wound up without liquidation, that all its former shares shall be cancelled and that the assets and liabilities of the Company shall be deemed to be transferred to GIF SICAV II on the day of the merger, as determined in the Merger Proposal.

There being no further item on the agenda the meeting was then adjourned and these minutes signed by the members of the bureau and the notary.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of this extraordinary general meeting of shareholders are estimated at one hundred thousand Luxembourg Francs (100,000.- LUF).

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that upon request of the above appearing persons, this deed is worded in English followed by a French translation and that in case of any divergency between the English and the French text, the English text shall be prevailing.

Whereof this notarial deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary by their surnames, names, civil status and residences, the appearing persons signed together with the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le vingt-neuf avril.

Devant Nous, Maître Edmond Schroeder, notaire de résidence à Mersch.

S'est tenue une Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires de EURO-SPECIAL EQUITIES FUND (la «Société»), une société d'investissement à capital variable, ayant son siège social 39, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, constituée à Luxembourg le 2 septembre 1997, tel que publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations le 25 septembre 1997.

L'assemblée est présidée par Mademoiselle Lori Huber, attachée de direction, demeurant à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Valérie Letellier, employée privée, demeurant à Esch-sur-Alzette.

L'assemblée élit aux fonctions de scrutateur Madame Françoise Konrad, employée de banque, demeurant à Dudelange.

Le Président déclare et demande au notaire d'acter que:

I. Les actionnaires représentés et le nombre des actions détenues par chacun d'eux sont renseignés sur une liste de présence signée par les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau. Ladite liste et les

procurations signées ne varietur par les membres du bureau demeureront jointes à l'original du présent acte et seront enregistrées avec celui-ci.

II. La présente assemblée a été convoquée par des avis contenant l'ordre du jour envoyés à chacun des actionnaires figurant sur le registre des actionnaires nominatifs de la Société, le 29 mars 1999.

III. Le projet de fusion contenu dans l'ordre du jour a été publié au Mémorial, le 29 mars 1999.

IV. Il résulte d'une liste de présence que sur 10.801.725,470 actions émises, 6.263.284,340 actions sont dûment représentées à la présente assemblée et qu'en conséquence l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur les points de l'ordre du jour.

V. L'ordre du jour de l'assemblée générale extraordinaire est le suivant:

1. Approbation et ratification du projet de fusion.

2. Approbation de la fusion de EURO-SPECIAL EQUITIES FUND (la «Société») avec GIF SICAV II , une société d'investissement à capital variable de droit luxembourgeois ayant son siège social au 39, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg par apport au sous-fond GIF SICAV II - EUROPEAN SPECIAL EQUITIES

- sur présentation du rapport du Conseil d'administration de la Société expliquant et justifiant le projet de fusion (le «projet de fusion») publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations du Luxembourg et déposé auprès du registre de commerce de Luxembourg,

- et sur présentation du rapport de révision prescrit par l'article 266 de la loi sur les sociétés commerciales.

3) Approbation de l'émission sans frais d'actions sans valeur nominale du sous-fonds GIF SICAV II - EUROPEAN SPECIAL EQUITIES («les nouvelles actions») en échange de l'apport de l'ensemble du patrimoine de la Société, à un prix d'émission basé sur la valeur nette d'inventaire par action de la Société arrêtée au dernier jour d'évaluation précédant la date effective, telle que définie dans le projet de fusion.

4) Approbation de l'émission d'une action nouvelle contre une action ancienne de la Société, des actions nominatives (comprenant des fractions d'actions) étant attribuées aux actionnaires de la Société, qui sont tous des actionnaires en nom, sur base du registre des actionnaires de la Société au jour effectif. Les actionnaires détenant des actions de capitalisation dans EURO - SPECIAL EQUITIES FUND recevant des actions de capitalisation dans GIF SICAV II, et ceux détenant des actions de distribution dans EURO - SPECIAL EQUITIES FUND recevant des actions de distribution dans GIF SICAV II.

5) Constatation qu'à l'issue de la fusion, la Société sera dissoute, que toutes les anciennes actions émises seront annulées et que l'actif et le passif de la Société seront considérés comme transférés à GIF SICAV II, au jour de la fusion tel que déterminé dans le projet de fusion.

Après avoir approuvé ce qui précède et entendu le rapport du Conseil d'administration et du réviseur d'entreprises conjoint mentionnés à l'ordre du jour, lesquels rapports resteront annexés au présent acte ensemble avec le Projet de Fusion, l'assemblée a approuvé les résolutions suivantes, à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée décide d'approuver et de ratifier le projet de fusion.

Deuxième résolution

L'assemblée approuve la fusion de EURO-SPECIAL EQUITIES FUND (la «Société») avec GIF SICAV II, société d'investissement à capital variable de droit luxembourgeois ayant son siège social au 39, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, dans le sous-fonds GIF SICAV II - EUROPEAN SPECIAL EQUITIES, avec effet au 21 juin 1999 (la «date effective»).

Troisième résolution

L'assemblée décide d'approuver l'émission sans frais d'actions sans valeur nominale du sous-fonds GIF SICAV II - EUROPEAN SPECIAL EQUITIES («les nouvelles actions») en échange de l'apport de l'ensemble du patrimoine de la Société, à un prix d'émission basé sur la valeur nette d'inventaire par action de la Société arrêtée au dernier jour d'évaluation précédant la date effective.

Quatrième résolution

L'assemblée décide d'approuver l'émission d'une action nouvelle contre une action ancienne de la Société, des actions nominatives (comprenant des fractions d'actions) étant attribuées aux actionnaires de la Société, qui sont tous des actionnaires en nom, sur base du registre des actionnaires de la Société au jour effectif. Les actionnaires détenant des actions de capitalisation dans EURO - SPECIAL EQUITIES FUND recevant des actions de capitalisation dans GIF SICAV II, et ceux détenant des actions de distribution dans EURO - SPECIAL EQUITIES FUND recevant des actions de distribution dans GIF SICAV II.

Cinquième résolution

L'assemblée constate qu'à l'issue de la fusion, la Société sera dissoute et que toutes les anciennes actions émises seront annulées et que l'actif et le passif de la Société seront considérés comme transférés à GIF SICAV II, au jour de la fusion tel que déterminé dans le projet de fusion.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée et le présent acte signé par les membres du bureau et par le notaire.

Evaluation des frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature qui seront à charge de la Société à l'issue de l'Assemblée Générale Extraordinaire sont estimés à cent mille francs luxembourgeois (100.000,- LUF).

Le notaire soussigné, qui connaît la langue anglaise; déclare par les présentes qu'à la requête des comparants; le présent acte est rédigé en anglais; suivi d'une traduction française; à la demande de la même personne et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

En foi de quoi, le notaire soussigné a signé et a apposé son sceau à la date désignée ci-avant.

Après lecture du présent document aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom , état civil et domicile, les comparants ont signé avec Nous, le notaire le présent acte.

Signé: L. Huber, V. Letellier, F. Konrad, E. Schroeder.

Enregistré à Mersch, le 7 mai 1999, vol. 409, fol. 50, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 19 mai 1999. E. Schroeder.

(35399/228/177) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 1999.

EUROSHIP INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 17, boulevard Royal.

—

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le vingt-huit mai.

Par-devant Maître Edmond Schroeder, notaire de résidence à Mersch.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme EUROSHIP INTERNATIONAL S.A., ayant son siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 14 avril 1998, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 6 juillet 1998, numéro 497.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur André Mathieu, capitaine au long cours, Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Sylvia Hennericy-Nalepa, employée privée, demeurant à Messancy (B).

L'assemblée élit comme scrutateur Mademoiselle Angela Cuciniello, employée privée, Luxembourg.

Le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I. - Que les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le Président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentaire.

Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II. - Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les actions, représentant l'intégralité du capital souscrit, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III. - Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

«Modification de l'article 2 des statuts.»

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité des voix, la résolution suivante:

Résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 2 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 2.** La société a pour objet dans le sens le plus large la promotion des activités dans le yachting, ainsi que toutes les opérations s'y rattachant directement ou indirectement.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, les comparants ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: A. Mathieu, S. Hennericy-Nalepa, A. Cuciniello, E. Schroeder

Enregistré à Mersch, le 7 juin 1999, vol. 409, fol. 86, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 16 juin 1999. E. Schroeder.

(35396/228/41) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 1999.

EUROSHIP INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 17, boulevard Royal.

—

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 26 juin 1999. E. Schroeder.

(35395/228/7) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 1999.

EXIMPORT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4323 Esch-sur-Alzette, 20, rue C.M. Spoo.

R. C. Luxembourg B 28.136.

—

EXTRAIT

L'assemblée générale extraordinaire du 5 juillet 1999 a décidé ce qui suit:

– Madame Marie-Antoinette Renard démissionne avec effet immédiat comme administrateur-délégué de la société. Décharge pleine et entière lui est accordée pour l'exécution de son mandat.

– Est nommé nouveau administrateur en remplacement de Madame Marie-Antoinette Renard, Monsieur Joseph Schleich, directeur, demeurant à L-Bivange.

– Sont nommés administrateurs-délégués avec pouvoir de signature individuelle avec effet immédiat Monsieur Patrice Rosati et Monsieur Joseph Schleich.

Esch-sur-Alzette, le 5 juillet 1999.

Pour extrait sincère et conforme
EXIMPORT S.A.
J. Schleich
Directeur

Enregistré à Luxembourg, le 26 juillet 1999, vol. 517, fol. 100, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(354000/664/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 1999.

FEDI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, Centre Descartes, 287, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 38.194.

—

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 29 juin 1999, vol. 525, fol. 3, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juillet 1999.

Signatures.

(35401/660/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 1999.

FIDUCIAIRE PREMIUM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 6, rue d'Anvers.

R. C. Luxembourg B 49.275.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 1998, enregistrés à Luxembourg, le 26 juillet 1999, vol. 526, fol. 1, case 1, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(35402/761/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 1999.

FIDUCIAIRES DE L'UNION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 61, avenue de la Gare.

R. C. Luxembourg B 52.506.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 1998, enregistrés à Luxembourg, le 26 juillet 1999, vol. 526, fol. 1, case 1, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(35403/761/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 1999.

GENFINANCE LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 24.784.

—

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 27 juillet 1999, vol. 527, fol. 4, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juillet 1999.

Pour GENFINANCE LUXEMBOURG S.A.
CREGELUX S.A.
Signature

(35420/029/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 1999.

GENFINANCE LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 24.784.

—

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée générale ordinaire du 30 avril 1999

L'assemblée ratifie la décision du Conseil d'administration de nommer aux fonctions d'administrateur Monsieur Jan Van Sluys en remplacement de Monsieur Hubert Simonart. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée générale ordinaire de 2003.

L'Assemblée prend acte de la démission de leurs fonctions d'administrateur de Messieurs Paul Meyers et Michel Waringo. L'Assemblée les remercie pour les services rendus à la société durant leurs mandats.

L'Assemblée nomme ensuite aux postes d'administrateur devenus vacants Messieurs Jean Meyer et Christian Schaack. Leurs mandats prendront fin lors de l'Assemblée générale ordinaire de 2003.

Luxembourg, le 23 juillet 1999. *Pour GENFINANCE LUXEMBOURG S.A.*
CREGELUX S.A.
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 27 juillet 1999, vol. 527, fol. 4, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(35421/029/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 1999.

FIGEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 12.573.

—

Extrait de la résolution prise lors de la réunion du Conseil d'Administration du 20 mai 1999

– Monsieur Pierre Mestdagh, employé privé, L-Strassen est coopté en tant qu'Administrateur en remplacement de Monsieur Hubert Hansen, démissionnaire. Il terminera le mandat de son prédécesseur, mandat venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2001.

Certifié sincère et conforme
FIGEST S.A.
Signature Signature
Administrateur *Administrateur*

Enregistré à Luxembourg, le 26 juillet 1999, vol. 525, fol. 100, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(35404/795/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 1999.

FINANCIERE D'ANCONE, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 33.608.

—

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 27 juillet 1999, vol. 527, fol. 3, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juillet 1999. Signatures.

(35405/531/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 1999.

FONTAINE-CALPE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.

R. C. Luxembourg B 62.781.

—

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 27 juillet 1999, vol. 527, fol. 3, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 19 mars 1999

L'assemblée décide de convertir le capital social en euros avec effet au 1er janvier 1999, en conformité avec la loi du 10 décembre 1998. Le montant du nouveau capital est de EUR 682.000, représenté par 55.000 actions sans désignation de valeur nominale. La conversion du capital en euros a donné un montant de EUR 681.707,19. Pour arriver à un capital de EUR 682.000, un montant de EUR 292,81 a été prélevé sur les résultats reportés.

Luxembourg, le 28 juillet 1999. *Pour la société*
Signature

(35411/506/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 1999.

FINANCIERE DE L'EUROPE OCCIDENTALE S.A.H.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 61, avenue de la Gare.

R. C. Luxembourg B 25.124.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 1997, enregistrés à Luxembourg, le 26 juillet 1999, vol. 526, fol. 1, case 1, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(35406/761/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 1999.

FINANCIERE DE L'EUROPE OCCIDENTALE S.A.H.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 61, avenue de la Gare.

R. C. Luxembourg B 25.124.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 1998, enregistrés à Luxembourg, le 26 juillet 1999, vol. 526, fol. 1, case 1, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(35407/761/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 1999.

FINANCIERE TITANIA S.A.

Siège social: L-1417 Luxembourg, 18, rue Dicks.

R. C. Luxembourg B 42.229.

—

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 27 juillet 1999, vol. 527, fol. 1, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

(35408/581/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 1999.

FINANCIERE TITANIA S.A.

Siège social: L-1417 Luxembourg, 18, rue Dicks.

R. C. Luxembourg B 42.229.

—

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 27 juillet 1999, vol. 527, fol. 1, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

(35409/581/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 1999.

FINANCIERE TITANIA S.A.

Siège social: L-1417 Luxembourg, 18, rue Dicks.

R. C. Luxembourg B 42.229.

—

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 27 juillet 1999, vol. 527, fol. 1, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

(35410/581/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 1999.

FORTIMMO S.A.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 16, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 47.952.

—

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 14 juillet 1999, vol. 525, fol. 62, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juillet 1999.

J.-P. Goerens

Administrateur

(35413/731/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 1999.

FONTAINE-GARNIER HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.

R. C. Luxembourg B 62.782.

—

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 27 juillet 1999, vol. 527, fol. 3, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 19 mars 1999

L'assemblée décide de convertir le capital social en euros avec effet au 1er janvier 1999, en conformité avec la loi du 10 décembre 1998. Le montant du nouveau capital est de EUR 682.000, représenté par 55.000 actions sans désignation de valeur nominale. La conversion du capital en euros a donné un montant de EUR 681.707,19. Pour arriver à un capital de EUR 682.000, un montant de EUR 292,81 a été prélevé sur les résultats reportés.

Luxembourg, le 28 juillet 1999. *Pour la société*

Signature

(35412/506/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 1999.

GARAGE AUTO-RALLYE, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7257 Walferdange, Millewé.

R. C. Luxembourg B 11.651.

—

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 20 juillet 1999, vol. 525, fol. 86, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juillet 1999. *Pour le gérant*

Signature

(35415/600/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 1999.

GARAGE STAMERRA FRERES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5670 Altwies, 6, route de Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 49.890.

—

Le bilan et l'annexe légale au 31 décembre 1998, enregistrés à Luxembourg, le 26 juillet 1999, vol. 517, fol. 100, case 10, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juillet 1999. Signature.

(35416/664/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 1999.

F.P.T. HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

—

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

G. d'Huart.

(35414/207/7) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 1999.

GEMIC S.A.H., Société Anonyme Holding.

R. C. Luxembourg B 40.577.

—

Par la présente la FIDUCIAIRE VIC. COLLE & ASSOCIES S.à r.l., 13, rue Bolivar, L-4037 Esch-sur-Alzette, représentée par ses gérants en fonction:

– Monsieur Victor Collé,

– Madame Gioconda Filauro,

– Madame Mariette Grandjean

dénonce le siège social de la GEMIC S.A.H, R. C. B 40.577, actuellement 13, rue Bolivar à L-4037 Esch-sur-Alzette, avec date de la présente.

Esch-sur-Alzette, le 26 juillet 1999. G. Filauro M. Grandjean

V. Collé

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 26 juillet 1999, vol. 313, fol. 75, case 811. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): M. Ries.

(35417/612/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 1999.

GEMIC S.A.H., Société Anonyme Holding.
R. C. Luxembourg B 40.577.

—

Démission du conseil d'administration du 27 juillet 1999

Le conseil d'administration de la S.A.H. GEMIC, composé de:
– Monsieur Victor Collé, président du conseil, demeurant 5, Am Ledenberg, L-5351 Moutfort,
– Madame Gioconda De Zorzi, administrateur-délégué, demeurant rue Fernand Mertens, L-3258 Bettembourg,
– Madame Mariette Pulli, demeurant 78, route de Dudelange, F-57330 Volmerange-les-Mines,
donne sa démission, date de la présente.

Esch-sur-Alzette, le 26 juillet 1999. V. Collé G. De Zorzi
M. Pulli

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 26 juillet 1999, vol. 313, fol. 75, case 812. – Reçu 500 francs.
Le Receveur (signé): M. Ries.

(35418/612/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 1999.

GEMIC S.A.H., Société Anonyme Holding.
R. C. Luxembourg B 40.577.

—

Démission du commissaire aux comptes

Par la présente, le commissaire aux comptes FIDUCIAIRE VIC. COLLE & ASSOCIES S.à r.l., avec siège social à L-4037 Esch-sur-Alzette, 13, rue Bolivar, représenté par son gérant technique en fonction donne sa démission avec date de la présente.

Esch-sur-Alzette, le 26 juillet 1999. V. Collé
Le Gérant Technique

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 26 juillet 1999, vol. 313, fol. 76, case 813. – Reçu 500 francs.
Le Receveur (signé): M. Ries.

(35419/612/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 1999.

GEORESOURCES LUX S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 47.794.

—

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 13 mai 1999 que le mandat des organes sociaux, étant venu à échéance, a été renouvelé pour une période de cinq années expirant à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en 2004.

Luxembourg, le 23 juillet 1999. Pour extrait conforme
Pour le Conseil d'Administration
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 27 juillet 1999, vol. 527, fol. 2, case 12. – Reçu 500 francs.
Le Receveur (signé): J. Muller.

(35422/535/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 1999.

GLANBIA LUXEMBOURG S.A.,
(anc. AW LUXEMBOURG S.A.), Société Anonyme.
Siège social: L-2453 Luxembourg, 16, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 60.733.

—

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires tenue en date du 18 juin 1999, a décidé de:

– ratifier la cooptation de Monsieur Pascal Roumiguié, employé privé, demeurant au 16, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg au poste d'administrateur de la société en remplacement de Monsieur Emmanuel David pour une période venant à échéance lors de l'Assemblée Générale des Actionnaires qui statuera sur les comptes de l'exercice se terminant le 30 novembre 1999.

– nommer PricewaterhouseCoopers S.à r.l. en tant que commissaire pour une période venant à échéance lors de l'Assemblée Générale des Actionnaires qui statuera sur les comptes de l'exercice se terminant le 30 novembre 1999.

G. Becquer
Président de l'Assemblée

Enregistré à Luxembourg, le 27 juillet 1999, vol. 517, fol. 1, case 5. – Reçu 500 francs.
Le Receveur (signé): J. Muller.

(35426/581/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 1999.

GOLDEN BELL RESORT INVESTMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.

R. C. Luxembourg B 63.826.

—

Extrait des résolutions adoptées en date du 25 juin 1999, lors de la réunion du Conseil d'Administration de la société

– La démission de Monsieur Alain Noullet en tant qu'administrateur de la société a été acceptée. Madame Marion Muller, employée, demeurant à Luxembourg a été cooptée en son remplacement. Cette cooptation sera soumise aux actionnaires lors de la prochaine assemblée générale.

Pour publication et réquisition
GOLDEN BELL RESORT INVESTMENT S.A.
Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 23 juillet 1999, vol. 517, fol. 96, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(35427/717/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 1999.

GROUPE INDOSUEZ FUNDS, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Registered office: L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer.

R. C. Luxembourg B 55.207.

—

In the year one thousand nine hundred and ninety-nine, on the twenty-ninth day of April,

Before Us, Maître Edmond Schroeder, notary residing in Mersch.

Was held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of GROUPE INDOSUEZ FUNDS, SICAV (the «Company»), a société d'investissement à capital variable with its registered office 39, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, incorporated in Luxembourg on 13 June, 1996, as published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations on 27 July, 1996. The Articles of Incorporation were amended on 13 December, 1996 and published in the Mémorial on 14 January, 1997.

The meeting was presided by Miss Lori Huber, attachée de direction, residing in Luxembourg. The Chairman appointed as secretary Mrs Valérie Letellier, employée privée, residing in Esch-sur-Alzette.

The meeting appointed as scrutineer Mrs Françoise Konrad, employée de banque, residing in Dudelange.

The Chairman declared and requested the notary to record that

I. The shareholders represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list signed by the proxies of the shareholders represented and by the members of the bureau. The said list and proxies initialed ne varietur by the members of the bureau will be annexed to this document, to be registered with this deed.

II. This meeting has been convened by notices - containing the agenda sent to each of the shareholders registered in the shareholders' register on 29 March, 1999 and published in the Mémorial and in the Luxemburger Wort on 29 March ,1999 and on 9 April, 1999.

III. The merger proposal contained in the agenda has been published in the Mémorial on 29 March 1999.

IV. It appears from the attendance list that out of 16,887,301.435 shares in issue 9,717,284.380 are duly represented at this meeting and that consequently the meeting is regularly constituted and may validly decide on all items on the agenda.

V. The agenda of the extraordinary general meeting is the following:

1) to approve and ratify the Merger Proposal,

2) to approve the merger of GROUPE INDOSUEZ FUNDS, SICAV (the «company) with GIF SICAV II, a Luxembourg société d'investissement à capital variable with its registered office at 39, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg into the relevant portfolios of GIF SICAV II

GROUPE INDOSUEZ FUNDS, SICAV

Equity Portfolios:
GROUPE INDOSUEZ FUNDS SICAV - NORTH AMERICA
GROUPE INDOSUEZ FUNDS SICAV - LATIN AMERICA
GROUPE INDOSUEZ FUNDS SICAV - FRANCE
GROUPE INDOSUEZ FUNDS SICAV - GERMANY
GROUPE INDOSUEZ FUNDS SICAV - ITALY
GROUPE INDOSUEZ FUNDS SICAV - SPAIN
GROUPE INDOSUEZ FUNDS SICAV - SWITZERLAND
GROUPE INDOSUEZ FUNDS SICAV - CONTINENTAL EUROPE
GROUPE INDOSUEZ FUNDS SICAV - JAPAN
GROUPE INDOSUEZ FUNDS SICAV - ASIA PACIFIC
GROUPE INDOSUEZ FUNDS SICAV - EASTERN EUROPE

Bond portfolios:
GROUPE INDOSUEZ FUNDS, SICAV - EUROPEAN BOND

Reserve portfolios:
GROUPE INDOSUEZ FUNDS SICAV - DOLLAR RESERVE

GROUPE INDOSUEZ FUNDS SICAV - SWISS FRANC RESERVE
GROUPE INDOSUEZ FUNDS SICAV - EURO RESERVE

GIF SICAV II'S Portfolios into which the relevant Portfolio GROUPE INDOSUEZ FUNDS, SICAV will be merged

Equity Portfolios:
GIF SICAV II - NORTH AMERICA
GIF SICAV II - LATIN AMERICA
GIF SICAV II - FRANCE
GIF SICAV II - GERMANY
GIF SICAV II - ITALY
GIF SICAV II - SPAIN
GIF SICAV II - SWITZERLAND
GIF SICAV II - EUROSTOCKS (formerly CONTINENTAL EUROPE)
GIF SICAV II - JAPAN
GIF SICAV II - ASIA PACIFIC
GIF SICAV II - EASTERN EUROPE

Bond portfolios:
GIF SICAV II - EUROPEAN BOND

Reserve portfolios:
GIF SICAV II - DOLLAR RESERVE
GIF SICAV II - SWISS FRANC RESERVE
GIF SICAV II - EURO RESERVE

upon hearing

- the report of the Directors of the Company in relation to the merger proposal (the «Merger Proposal») published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations in Luxembourg and deposited with the Chancery of the District Court in Luxembourg; and

- the audit reports prescribed by Article 266 of the Luxembourg law on commercial companies,

3) to accept the issue without charge of shares without par value of the relevant portfolios of GIF SICAV II (the «New Shares») in exchange for the contribution of all assets and liabilities of the Company, at an issue price based on the net asset value per share of the Portfolios of the Company as of the last Valuation Day thereof preceding the Effective Day, as defined in the Merger Proposal;

4) to accept the issue of one New Share against one former share of the Company, registered shares (including fractional entitlements) being allocated to the registered shareholders of the Company on the basis of the shareholders' register of the Company on the Effective Day and to bearer shareholders in bearer form upon delivery to the transfer agent of GIF SICAV II of the relevant bearer share certificates ; shareholders holding accumulation shares in GROUPE INDOSUEZ FUNDS, SICAV receiving accumulation shares in GIF SICAV II and shareholders holding distribution shares in GROUPE INDOSUEZ FUNDS, SICAV receiving distribution shares in GIF SICAV II.

5) to take note that as a result of the merger the Company shall be wound up without liquidation, that all its former shares shall be cancelled and that the assets and liabilities of the Company shall be deemed to be transferred to GIF SICAV II on the day of the merger, as determined in the Merger Proposal.

After having approved the foregoing and heard the reports of the Board of Directors and of the special joint auditors referred to in the agenda, which reports will remain annexed to the present deed together with the Merger Proposal, the meeting approves the following resolutions unanimously:

First resolution

The shareholders decide to approve and ratify the Merger Proposal.

Second resolution

The shareholders decide to approve the merger of GROUPE INDOSUEZ FUNDS, SICAV (the «Company») with GIF SICAV II, a Luxembourg société d'investissement à capital variable with its registered office at 39, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg into the relevant portfolios of GIF SICAV II, effective on 25 May 1999 (the «Effective Day»);

Third resolution

The shareholders decide to accept the issue without charge of shares without par value of the relevant portfolios of GIF SICAV II (the «New Shares») in exchange for the contribution of all assets and liabilities of the Company, at an issue price based on the net asset value per share of the Portfolios of the Company as of the last Valuation Day thereof preceding the Effective Day.

Fourth resolution

The shareholders decide to accept the issue of one New Share against one former share of the Company, registered shares (including fractional entitlements) being allocated to the registered shareholders of the Company on the basis of the shareholders' register of the Company on the Effective Day and to bearer shareholders in bearer form upon delivery to the transfer agent of GIF SICAV II of the relevant bearer share certificates shareholders holding accumulation shares in GROUPE INDOSUEZ FUNDS SICAV receiving accumulation shares in GIF SICAV II and shareholders holding distribution shares in GROUPE INDOSUEZ FUNDS, SICAV receiving distribution shares in GIF SICAV II

Fifth resolution

The meeting takes note that as a result of the merger the Company shall be wound up without liquidation, that all its former shares shall be cancelled and that the assets and liabilities of the Company shall be deemed to be transferred to GIF SICAV II on the day of the merger, as determined in the Merger Proposal.

There being no further item on the agenda the meeting was then adjourned and these minutes signed by the members of the bureau and the notary.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of this extraordinary general meeting of shareholders are estimated at one hundred thousand Luxembourg francs (100,000.- LUF).

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that upon request of the above appearing persons, this deed is worded in English followed by a French translation and that in case of any divergency between the English and the French text, the English text shall be prevailing.

Whereof this notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary by their surnames, names, civil status and residences, the appearing persons signed together with the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le vingt-neuf avril.

Devant Nous, Maître Edmond Schroeder, notaire de résidence à Mersch.

S'est tenue une Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires de GROUPE INDOSUEZ FUNDS, SICAV (la «Société»), une société d'investissement à capital variable, ayant son siège social 39, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, constituée à Luxembourg le 13 juin 1996, tel que publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations le 27 juillet 1996. Les Statuts ont été modifiés en date du 13 décembre 1996 et publiés au Mémorial le 14 janvier 1997.

L'assemblée est présidée par Mademoiselle Lori Huber, attachée de direction, demeurant à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Valérie Letellier, employée privée, demeurant à Esch-sur-Alzette.

L'assemblée élit aux fonctions de scrutateur Madame Françoise Konrad, employée de banque, demeurant à Dudelange.

Le Président déclare et demande au notaire d'acter que:

I. Les actionnaires représentés et le nombre des actions détenues par chacun d'eux sont renseignés sur une liste de présence signée par les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau. Ladite liste et les procurations signées ne varietur par les membres du bureau demeureront jointes à l'original du présent acte et seront enregistrées avec celui-ci.

II. La présente assemblée a été convoquée par des avis contenant l'ordre du jour envoyés à chacun des actionnaires figurant sur le registre des actionnaires nominatifs de la Société, le 29 mars 1999 et publiés au Mémorial et au Luxemburger Wort le 29 mars 1999 et le 9 avril 1999.

III. Le projet de fusion contenu dans l'ordre du jour a été publié au Mémorial le 29 mars 1999.

IV. Il résulte d'une liste de présence que sur 16.887.301,435 actions émises, 9.717.284,380 actions sont dûment représentées à la présente assemblée et qu'en conséquence l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur les points de l'ordre du jour.

V. L'ordre du jour de l'assemblée générale extraordinaire est le suivant:

1. Approbation et ratification du projet de fusion,

2. Approbation de la fusion de GROUPE INDOSUEZ FUNDS, SICAV (la «Société») avec GIF SICAV II, une société d'investissement à capital variable de droit luxembourgeois ayant son siège social au 39, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg par apport aux sous-fonds correspondants de GIF SICAV II

GROUPE INDOSUEZ FUNDS, SICAV

Equity Portfolios:
GROUPE INDOSUEZ FUNDS SICAV - NORTH AMERICA
GROUPE INDOSUEZ FUNDS SICAV - LATIN AMERICA
GROUPE INDOSUEZ FUNDS SICAV - FRANCE
GROUPE INDOSUEZ FUNDS SICAV - GERMANY
GROUPE INDOSUEZ FUNDS SICAV - ITALY
GROUPE INDOSUEZ FUNDS SICAV - SPAIN
GROUPE INDOSUEZ FUNDS SICAV - SWITZERLAND
GROUPE INDOSUEZ FUNDS SICAV - CONTINENTAL EUROPE
GROUPE INDOSUEZ FUNDS SICAV - JAPAN
GROUPE INDOSUEZ FUNDS SICAV - ASIA PACIFIC
GROUPE INDOSUEZ FUNDS SICAV - EASTERN EUROPE

Bond Portfolios:
GROUPE INDOSUEZ FUNDS SICAV - EUROPEAN BOND

Reserve Portfolios:
GROUPE INDOSUEZ FUNDS SICAV - DOLLAR RESERVE
GROUPE INDOSUEZ FUNDS SICAV - SWISS FRANC RESERVE

GROUPE INDOSUEZ FUNDS SICAV - EURO RESERVE

Sous-Fonds de GIF SICAV II dans lesquels les sous-fonds correspondants de GIF vont fusionner.

Equity Portfolios:
GIF SICAV II - NORTH AMERICA
GIF SICAV II - LATIN AMERICA
GIF SICAV II - FRANCE
GIF SICAV II - GERMANY
GIF SICAV II - ITALY
GIF SICAV II - SPAIN
GIF SICAV II - SWITZERLAND
GIF SICAV II - EUROSTOCKS (formerly CONTINENTAL EUROPE)
GIF SICAV II - JAPAN
GIF SICAV II - ASIA PACIFIC
GIF SICAV II - EASTERN EUROPE

Bond portfolios:
GIF SICAV II - EUROPEAN BOND

Reserve portfolios:
GIF SICAV II - DOLLAR RESERVE
GIF SICAV II - SWISS FRANC RESERVE
GIF SICAV II - EURO RESERVE

- sur présentation du rapport du Conseil d'administration de la Société expliquant et justifiant le projet de fusion (le «projet de fusion») publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations à Luxembourg et déposé auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg,

- et sur présentation du rapport de révision prescrit par l'article 266 de la loi sur les sociétés commerciales,

3) Approbation de l'émission sans frais d'actions sans valeur nominale de chacun des sous-fonds correspondants de GIF SICAV II («les nouvelles actions») en échange de l'apport de l'ensemble du patrimoine de la Société, à un prix d'émission basé sur la valeur nette d'inventaire par action de chacun des portefeuilles de la Société arrêtée au dernier jour d'évaluation précédant la date effective, telle que définie dans le projet de fusion.

4) Approbation de l'émission d'une action nouvelle contre une action ancienne de la Société, des actions nominatives (comprenant des fractions d'actions) étant attribuées aux actionnaires en nom de la Société sur base du registre des actionnaires de la Société au jour effectif et des actions au porteur aux actionnaires au porteur sur remise à l'agent de transfert de GIF SICAV II des certificats d'actions au porteur. Les actionnaires détenant des actions de capitalisation dans GROUPE INDOSUEZ FUNDS, SICAV recevant des actions de capitalisation dans GIF SICAV II et les actionnaires détenant des actions de distribution dans GROUPE INDOSUEZ FUNDS, SICAV recevant des actions de distribution dans GIF SICAV II

5) Constatation, qu'à l'issue de la fusion, la Société sera dissoute, que toutes les anciennes actions émises seront annulées et que l'actif et le passif de la Société seront considérés comme transférés à GIF SICAV II, au jour de la fusion tel que déterminé dans le projet de fusion.

Après avoir approuvé ce qui précède et entendu le rapport du Conseil d'administration et du réviseur d'entreprises conjoint mentionnés à l'ordre du jour, lesquels rapports resteront annexés au présent acte ensemble avec le Projet de Fusion, l'assemblée a approuvé les résolutions suivantes, à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée décide d'approuver et de ratifier le projet de fusion.

Deuxième résolution

L'assemblée approuve la fusion de GROUPE INDOSUEZ FUNDS, SICAV (la «Société») avec GIF SICAV II, société d'investissement à capital variable de droit luxembourgeois ayant son siège social au 39 allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, dans les sous-fonds correspondants de GIF SICAV II, avec effet au 25 mai 1999 (la «date effective»).

Troisième résolution

L'assemblée décide d'approuver l'émission sans frais d'actions sans valeur nominale de chacun des sous-fonds correspondants de GIF SICAV II («les nouvelles actions») en échange de l'apport de l'ensemble du patrimoine de la Société, à un prix d'émission basé sur la valeur nette d'inventaire par action de chacun des portefeuilles de la Société arrêtée au dernier jour d'évaluation précédant la date effective.

Quatrième résolution

L'assemblée décide d'approuver l'émission d'une action nouvelle contre une action ancienne de la Société, des actions nominatives (comprenant des fractions d'actions) étant attribuées aux actionnaires en nom de la Société sur base du registre des actionnaires de la Société au jour effectif et des actions au porteur aux actionnaires au porteur sur remise à l'agent de transfert de GIF SICAV II des certificats d'actions au porteur en question. Les actionnaires détenant des actions de capitalisation dans GROUPE INDOSUEZ FUNDS, SICAV recevant des actions de capitalisation dans GIF SICAV II et les actionnaires détenant des actions de distribution dans GROUPE INDOSUEZ FUNDS, SICAV recevant des actions de distribution dans GIF SICAV II.

Cinquième résolution

L'assemblée constate qu'à l'issue de la fusion, la Société sera dissoute et que toutes les anciennes actions émises seront annulées et que l'actif et le passif de la Société seront considérés comme transférés à GIF SICAV II, au jour de la fusion tel que déterminé dans le projet de fusion.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée et le présent acte signé par les membres du bureau et par le notaire.

Evaluation des frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature qui seront à charge de la Société à l'issue de l'Assemblée Générale Extraordinaire sont estimés à cent mille francs luxembourgeois (100.000,- LUF).

Le notaire soussigné, qui connaît la langue anglaise, déclare par les présentes qu'à la requête des comparants, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française; à la demande de la même personne et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

En foi de quoi, le notaire soussigné a signé et a apposé son sceau à la date désignée ci-avant.

Après lecture du présent document aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénoms, état civil et domicile, les comparants ont signé avec Nous, le notaire le présent acte.

Signé: L. Huber, V. Letellier, F. Konrad, E. Schroeder.

Enregistré à Mersch, le 7 mai 1999, vol. 409, fol. 50, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 19 mai 1999. E. Schroeder.

(35428/228/261) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 1999.

MAYROY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.

R. C. Luxembourg B 48.865.

—

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 27 juillet 1999, vol. 527, fol. 3, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire réunie extraordinairement le 30 juin 1998

L'assemblée reconduit le mandat du commissaire aux comptes pour une période venant à échéance à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 1999.

Luxembourg, le 28 juillet 1999. *Pour la société*
Signature

(35493/506/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 1999.

INDOSUEZ FINANCIAL OPPORTUNITIES FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Registered office: L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer.

R. C. Luxembourg B 63.993.

—

In the year one thousand nine hundred and ninety-nine, on the twenty-ninth day of April.

Before Us, Maître Edmond Schroeder, notary residing in Mersch.

Was held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of INDOSUEZ FINANCIAL OPPORTUNITIES FUND (the «Company»), a société d'investissement à capital variable with its registered office 39, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, incorporated in Luxembourg on 23 April 1998, as published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations on 19 May 1998.

The meeting was presided by Miss Lori Huber, attachée de direction, residing in Luxembourg. The Chairman appointed as secretary Mrs Valérie Letellier, employée privée, residing in Esch-sur-Alzette.

The meeting appointed as scrutineer Mrs Françoise Konrad, employee de banque, residing in Dudelange.

The Chairman declared and requested the notary to record that:

I. The shareholders represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list signed by the proxies of the shareholders represented and by the members of the bureau. The said list and proxies initialed ne varietur by the members of the bureau will be annexed to this document, to be registered with this deed.

II. This meeting has been convened by notices containing the agenda sent to each of the shareholders registered in the shareholders' register on by registered letter on 29 March 1999.

III. The merger proposal contained in the agenda has been published in the Mémorial on 29 March 1999.

IV. It appears from the attendance list that out of 9,771,478.38 shares in issue 5,152,767.07 are duly represented at this meeting and that consequently the meeting is regularly constituted and may validly decide on all items on the agenda.

V. The agenda of the extraordinary general meeting is the following:

1) to approve and ratify the Merger Proposal,

2) to approve the merger of INDOSUEZ FINANCIAL OPPORTUNITIES FUND (the «Company») with GIF SICAV II, a Luxembourg société d'investissement à capital variable with its registered office at 39, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg into the GIF SICAV II - FINANCIAL OPPORTUNITIES Portfolio upon hearing

- the report of the Directors of the Company in relation to the merger proposal (the «Merger Proposal») published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations in Luxembourg and deposited with the Chancery of the District Court in Luxembourg; and

- the audit reports prescribed by Article 266 of the Luxembourg law on commercial companies,

3) to accept the issue without charge of shares without par value of the GIF SICAV II - FINANCIAL OPPORTUNITIES Portfolio (the «New Shares») in exchange for the contribution of all assets and liabilities of the Company, at an issue price based on the net asset value per share of the Company as of the last Valuation Day thereof preceding the Effective Day, as defined in the Merger Proposal;

4) to accept the issue of one New Share against one former share of the Company, registered shares (including fractional entitlements) being allocated to the shareholders of the Company, which are all registered shareholders, on the basis of the shareholders' register of the Company on the Effective Day; Shareholders holding accumulation shares of INDOSUEZ FINANCIAL OPPORTUNITIES FUND receiving accumulation shares in GIF SICAV II and shareholders holding distribution shares of INDOSUEZ FINANCIAL OPPORTUNITIES FUND receiving distribution shares in GIF SICAV II; shareholders holding USD shares in the INDOSUEZ FINANCIAL OPPORTUNITIES FUND receiving USD shares in the GIF SICAV II - FINANCIAL OPPORTUNITIES PORTFOLIO and those holding Euro shares receiving Euro shares in GIF SICAV II - FINANCIAL OPPORTUNITIES PORTFOLIO.

5) to take note that as a result of the merger the Company shall be wound up without liquidation, that all its former shares shall be cancelled and that the assets and liabilities of the Company shall be deemed to be transferred to GIF SICAV II on the day of the merger, as determined in the Merger Proposal.

After having approved the foregoing and heard the reports of the Board of Directors and of the special joint auditors referred to in the agenda, which reports will remain annexed to the present deed together with the Merger Proposal, the meeting approves the following resolutions unanimously:

First resolution

The shareholders decide to approve and ratify the Merger Proposal.

Second resolution

The shareholders decide to approve the merger of INDOSUEZ FINANCIAL OPPORTUNITIES FUND (the «Company») with GIF SICAV II, a Luxembourg société d'investissement à capital variable with its registered office at 39, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg into the GIF SICAV II - FINANCIAL OPPORTUNITIES Portfolio, effective on 21 June 1999 (the «Effective Day»);

Third resolution

The shareholders decide to accept the issue without charge of shares without par value of the GIF SICAV II - FINANCIAL OPPORTUNITIES Portfolio (the «New Shares») in exchange for the contribution of all assets and liabilities of the Company, at an issue price based on the net asset value per share of the Company as of the last Valuation Day thereof preceding the Effective Day.

Fourth resolution

The shareholders decide to accept the issue of one New Share against one former share of the Company, registered shares (including fractional entitlements) being allocated to the shareholders of the Company, which are all registered shareholders, on the basis of the shareholders' register of the Company on the Effective Day. Shareholders holding accumulation shares of INDOSUEZ FINANCIAL OPPORTUNITIES FUND receiving accumulation shares in GIF SICAV II and shareholders holding distribution shares of INDOSUEZ FINANCIAL OPPORTUNITIES FUND receiving distribution shares in GIF SICAV II; shareholders holding USD shares in the INDOSUEZ FINANCIAL OPPORTUNITIES FUND receiving USD shares in the GIF SICAV II - FINANCIAL OPPORTUNITIES PORTFOLIO and those holding Euro shares receiving Euro shares in GIF SICAV II - FINANCIAL OPPORTUNITIES PORTFOLIO.

Fifth resolution

The meeting takes note that as a result of the merger the Company shall be wound up without liquidation, that all its former shares shall be cancelled and that the assets and liabilities of the Company shall be deemed to be transferred to GIF SICAV II on the day of the merger, as determined in the Merger Proposal.

There being no further item on the agenda the meeting was then adjourned and these minutes signed by the members of the bureau and the notary.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of this extraordinary general meeting of shareholders are estimated at one hundred thousand Luxembourg francs (100,000.- LUF).

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that upon request of the above appearing persons, this deed is worded in English followed by a French translation and that in case of any divergency between the English and the French text, the English text shall be prevailing.

Whereof this notarial deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary by their surnames, names, civil status and residences, the appearing persons signed together with the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le vingt-neuf avril.

Devant Nous, Maître Edmond Schroeder, notaire de résidence à Mersch.

S'est tenue une Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires de INDOSUEZ FINANCIAL OPPORTUNITIES FUND (la «Société»), une société d'investissement à capital variable, ayant son siège social 39, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, constituée à Luxembourg le 23 avril 1998, tel que publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations le 19 mai 1998.

L'assemblée est présidée par Mademoiselle Lori Huber, attachée de direction, demeurant à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Valérie Letellier, employée privée, demeurant à Esch-sur-Alzette.

L'assemblée élit aux fonctions de scrutateur Madame Françoise Konrad, employée de banque, demeurant à Dudelange.

Le Président déclare et demande au notaire d'acter que:

I. Les actionnaires représentés et le nombre des actions détenues par chacun d'eux sont renseignés sur une liste de présence signée par les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau. Ladite liste et les procurations signées ne varietur par les membres du bureau demeureront jointes à l'original du présent acte et seront enregistrées avec celui-ci.

II. La présente assemblée a été convoquée par des avis contenant l'ordre du jour envoyés à chacun des actionnaires figurant sur le registre des actionnaires nominatifs de la Société, le 29 mars 1999.

III. Le projet de fusion contenu dans l'ordre du jour a été publié au Mémorial le 29 Mars 1999.

IV. Il résulte d'une liste de présence que sur 9.771.478,38 actions émises, 5.152.767,07 actions sont dûment représentées à la présente assemblée et qu'en conséquence l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur les points de l'ordre du jour.

V. L'ordre du jour de l'assemblée générale extraordinaire est le suivant:

1. Approbation et ratification du projet de fusion,

2. Approbation de la fusion de INDOSUEZ FINANCIAL OPPORTUNITIES FUND (la «Société») avec GIF SICAV II, une société d'investissement à capital variable de droit luxembourgeois ayant son siège social au 39, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg par apport au sous-fond GIF SICAV II - FINANCIAL OPPORTUNITIES

- sur présentation du rapport du Conseil d'administration de la Société expliquant et justifiant le projet de fusion (le «projet de fusion») publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations à Luxembourg et déposé auprès du registre de commerce de Luxembourg.,

- et sur présentation du rapport de révision prescrit par l'article 266 de la loi sur les sociétés commerciales,

3) Approbation de l'émission sans frais d'actions sans valeur nominale du sous-fonds GIF SICAV II - FINANCIAL OPPORTUNITIES («les nouvelles actions») en échange de l'apport de l'ensemble du patrimoine de la Société, â un prix d'émission basé sur la valeur nette d'inventaire par action de la Société arrêtée au dernier jour d'évaluation précédant la date effective, telle que définie dans le projet de fusion.

4) Approbation de l'émission d'une action nouvelle contre une action ancienne de la Société, des actions nominatives (comprenant des fractions d'actions) étant attribuées aux actionnaires de la Société, qui sont tous des actionnaires en nom, sur base du registre des actionnaires de la Société au jour effectif. Les actionnaires détenant des actions de capitalisation dans INDOSUEZ FINANCIAL OPPORTUNITIES FUND recevant des actions de capitalisation dans GIF SICAV II et les actionnaires détenant des actions de distribution dans INDOSUEZ FINANCIAL OPPORTUNITIES FUND recevant des actions de distribution dans GIF SICAV II; les actionnaires détenant des actions exprimées en US dollars dans INDOSUEZ FINANCIAL OPPORTUNITIES FUND recevant des actions exprimées en US dollars du sous-fonds GIF SICAV II - FINANCIAL OPPORTUNITIES et ceux détenant des actions exprimées en Euro recevant des actions exprimées en Euro du sous-fonds GIF SICAV II - FINANCIAL OPPORTUNITIES.

5) Constatation, qu'à l'issue de la fusion, la Société sera dissoute, que toutes les anciennes actions émises seront annulées et que l'actif et le passif de la Société seront considérés comme transférés à GIF SICAV II, au jour de la fusion tel que déterminé dans le projet de fusion.

Après avoir approuvé ce qui précède et entendu le rapport du Conseil d'administration et du réviseur d'entreprises conjoint mentionnés à l'ordre du jour, lesquels rapports resteront annexés au présent acte ensemble avec le Projet de Fusion, l'assemblée a approuvé les résolutions suivantes, à l'unanimité.

Première résolution

L'assemblée décide d'approuver et de ratifier le projet de fusion.

Deuxième résolution

L'assemblée approuve la fusion de INDOSUEZ FINANCIAL OPPORTUNITIES FUND (la «Société») avec GIF SICAV II, société d'investissement à capital variable de droit luxembourgeois ayant son siège social au 39, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, dans le sous-fonds GIF SICAV II - FINANCIAL OPPORTUNITIES, avec effet au 21 juin 1999 (la «date effective»).

Troisième résolution

L'assemblée décide d'approuver l'émission sans frais d'actions sans valeur nominale du sous-fonds GIF SICAV II - FINANCIAL OPPORTUNITIES («les nouvelles actions») en échange de l'apport de l'ensemble du patrimoine de la Société, à un prix d'émission basé sur la valeur nette d'inventaire par action de la Société arrêtée au dernier jour d'évaluation précédant la date effective.

Quatrième résolution

L'assemblée décide d'approuver l'émission d'une action nouvelle contre une action ancienne de la Société, des actions nominatives (comprenant des fractions d'actions) étant attribuées aux actionnaires de la Société, qui sont tous des actionnaires en nom, sur base du registre des actionnaires de la Société au jour effectif. Les actionnaires détenant des actions de capitalisation dans INDOSUEZ FINANCIAL OPPORTUNITIES FUND recevant des actions de capitalisation dans GIF SICAV II et les actionnaires détenant des actions de distribution dans INDOSUEZ FINANCIAL OPPORTUNITIES FUND recevant des actions de distribution dans GIF SICAV II; les actionnaires détenant des actions exprimées en US dollars dans INDOSUEZ FINANCIAL OPPORTUNITIES FUND recevant des actions exprimées en US dollars du sous-fonds GIF SICAV II - FINANCIAL OPPORTUNITIES et ceux détenant des actions exprimées en Euro recevant des actions exprimées en Euro du sous-fonds GIF SICAV II - FINANCIAL OPPORTUNITIES.

Cinquième résolution

L'assemblée constate qu'à l'issue de la fusion, la Société sera dissoute et que toutes les anciennes actions émises seront annulées et que l'actif et le passif de la Société seront considérés comme transférés à GIF SICAV II, au jour de la fusion tel que déterminé dans le projet de fusion.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée et le présent acte signé par les membres du bureau et par le notaire.

Evaluation des frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature qui seront à charge de la Société à l'issue de l'Assemblée Générale Extraordinaire sont estimés à cent mille francs luxembourgeois (100.000,- LUF).

Le notaire soussigné, qui connaît la langue anglaise, déclare par les présentes qu'à la requête des comparants, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française; à la demande de la même personne et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

En foi de quoi, le notaire soussigné a signé et a apposé son sceau à la date désignée ci-avant.

Après lecture du présent document aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom, état civil et domicile, les comparants ont signé avec Nous, le notaire le présent acte.

Signé: L. Huber, V. Letellier, F. Konrad, E. Schroeder.

Enregistré à Mersch, le 7 mai 1999, vol. 409, fol. 50, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 19 mai 1999. E. Schroeder.

(35442/228/191) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 1999.

IMMOBILIERE OEKIMMO S.A.

Siège social: Uebersyren.

R. C. Luxembourg B 65.323.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 1998, enregistrés à Luxembourg, le 22 juillet 1999, vol. 517, fol. 92, case 3, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juillet 1999. Signature.

(35440/603/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 1999.

INDOSUEZ EUROPEAN SMALL COMPANIES FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Registered office: L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer.

R. C. Luxembourg B 49.134.

—

In the year one thousand nine hundred and ninety-nine, on the twenty-ninth day of April,

Before Us, Maître Edmond Schroeder, notary residing in Mersch.

Was held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of INDOSUEZ EUROPEAN SMALL

COMPANIES FUND (the «Company»), a société d'investissement à capital variable with its registered office 39, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, incorporated in Luxembourg on 11 November 1994, as published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations on 20 December 1994.

The meeting was presided by Miss Lori Huber, attachée de direction, residing in Luxembourg.

The Chairman appointed as secretary Mrs Valérie Letellier, employee privée, residing in Esch-sur-Alzette.

The meeting appointed as scrutineer Mrs Françoise Konrad, employée de banque, residing in Dudelange.

The Chairman declared and requested the notary to record that:

I. The shareholders represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list signed by the proxies of the shareholders represented and by the members of the bureau. The said list and proxies initialed ne varietur by the members of the bureau will be annexed to this document, to be registered with this deed.

II. This meeting has been convened by notices containing the agenda sent to each of the shareholders registered in the shareholders' register on 29 March 1999 by registered letter.

III. The merger proposal contained in the agenda has been published in the Mémorial on 29 March 1999.

IV. It appears from the attendance list that out of 3,320,106 shares in issue 1,832,508 are duly represented at this meeting and that consequently the meeting is regularly constituted and may validly decide on all items on the agenda.

V. The agenda of the extraordinary general meeting is the following:

1) to approve and ratify the Merger Proposal,

2) to approve the merger of INDOSUEZ EUROPEAN SMALL COMPANIES FUND (the «Company») with GIF SICAV II, a Luxembourg société d'investissement à capital variable with its registered office at 39, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg into the GIF SICAV II - EUROPE SMALLER COMPANIES Portfolio upon hearing

- the report of the Directors of the Company in relation to the merger proposal (the «Merger Proposal») published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations in Luxembourg and deposited with the Chancery of the District Court in Luxembourg; and

- the audit reports prescribed by Article 266 of the Luxembourg law on commercial companies,

3) to accept the issue without charge of shares without par value of the GIF SICAV II - EUROPE SMALLER COMPANIES Portfolio (the «New Shares») in exchange for the contribution of all assets and liabilities of the Company, at an issue price based on the net asset value per share of the Company as of the last Valuation Day thereof preceding the Effective Day, as defined in the Merger Proposal;

4) to accept the issue of one New Share against one former share of the Company, registered distribution shares (including fractional entitlements) being allocated to the shareholders of the Company, which are all registered shareholders, on the basis of the shareholders' register of the Company on the Effective Day;

5) to take note that as a result of the merger the Company shall be wound up without liquidation, that all its former shares shall be cancelled and that the assets and liabilities of the Company shall be deemed to be transferred to GIF SICAV II on the day of the merger, as determined in the Merger Proposal.

After having approved the foregoing and heard the reports of the Board of Directors and of the special joint auditors referred to in the agenda, which reports will remain annexed to the present deed together with the Merger Proposal, the meeting approves the following resolutions unanimously:

First resolution

The shareholders decide to approve and ratify the Merger Proposal.

Second resolution

The shareholders decide to approve the merger of INDOSUEZ EUROPEAN SMALL COMPANIES FUND (the «Company») with GIF SICAV II, a Luxembourg société d'investissement à capital variable with its registered office at 39, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg into the GIF SICAV II - EUROPE SMALLER COMPANIES Portfolio, effective on 21 June 1999 (the «Effective Day»);

Third resolution

The shareholders decide to accept the issue without charge of shares without par value of the GIF SICAV II - EUROPE SMALLER COMPANIES Portfolio (the «New Shares») in exchange for the contribution of all assets and liabilities of the Company, at an issue price based on the net asset value per share of the Company as of the last Valuation Day thereof preceding the Effective Day.

Fourth resolution

The shareholders decide to accept the issue of one New Share against one former share of the Company, registered distribution shares (including fractional entitlements) being allocated to the shareholders of the Company, which are all registered shareholders, on the basis of the shareholders' register of the Company on the Effective Day.

Fifth resolution

The meeting takes note that as a result of the merger the Company shall be wound up without liquidation, that all its former shares shall be cancelled and that the assets and liabilities of the Company shall be deemed to be transferred to GIF SICAV II on the day of the merger, as determined in the Merger Proposal.

There being no further item on the agenda the meeting was then adjourned and these minutes signed by the members of the bureau and the notary.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of this extraordinary general meeting of shareholders are estimated at one hundred thousand Luxembourg francs (100,000.- LUF).

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that upon request of the above appearing persons, this deed is worded in English followed by a French translation and that in case of any divergency between the English and the French text, the English text shall be prevailing.

Whereof this notarial deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary by their surnames, names, civil status and residences, the appearing persons signed together with the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le vingt-neuf avril.

Devant Nous, Maître Edmond Schroeder, notaire de résidence à Mersch.

S'est tenue une Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires de INDOSUEZ EUROPEAN SMALL COMPANIES FUND (la «Société»), une société d'investissement à capital variable, ayant son siège social 39, allée

Scheffer, L-2520 Luxembourg, constituée à Luxembourg le 11 novembre 1994, tel que publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations le 20 décembre 1994.

L'assemblée est présidée par Mademoiselle Lori Huber, attachée de direction, demeurant à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Valérie Letellier, employée privée, demeurant à Esch-sur-Alzette.

L'assemblée élit aux fonctions de scrutateur Madame Françoise Konrad, employée de banque, demeurant à Dudelange.

Le Président déclare et demande au notaire d'acter que:

I. Les actionnaires représentés et le nombre des actions détenues par chacun d'eux sont renseignés sur une liste de présence signée par les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau. Ladite liste et les procurations signées ne varietur par les membres du bureau demeureront jointes à l'original du présent acte et seront enregistrées avec celui-ci.

II. La présente assemblée a été convoquée par des avis contenant l'ordre du jour envoyés à chacun des actionnaires figurant sur le registre des actionnaires nominatifs par lettre recommandée le 29 mars 1999.

III. Le projet de fusion contenu dans l'ordre du jour a été publié au Mémorial le 29 Mars 1999.

IV. Il résulte d'une liste de présence que sur 3.320.106 actions émises, 1.832.508 actions sont dûment représentées à la présente assemblée et qu'en conséquence l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur les points de l'ordre du jour.

V. L'ordre du jour de l'assemblée générale extraordinaire est le suivant:

1. Approbation et ratification du projet de fusion,

2. Approbation de la fusion de INDOSUEZ EUROPEAN SMALL COMPANIES FUND (la «Société») avec GIF SICAV II, une société d'investissement à capital variable de droit luxembourgeois ayant son siège social à 39, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg par apport au sous-fond GIF SICAV II - EUROPE SMALLER COMPANIES

- sur présentation du rapport du Conseil d'administration de la Société expliquant et justifiant le projet de fusion (le «projet de fusion») publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations à Luxembourg et déposé auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg,

- et sur présentation du rapport de révision prescrit par l'article 266 de la loi sur les sociétés commerciales,

3) Approbation de l'émission sans frais d'actions sans valeur nominale du sous fonds GIF SICAV II - EUROPE SMALLER COMPANIES («les nouvelles actions») en échange de l'apport de l'ensemble du patrimoine de la Société, à un prix d'émission basé sur la valeur nette d'inventaire par action de la Société arrêtée au dernier jour d'évaluation précédant la date effective, telle que définie dans le projet de fusion.

4) Approbation de l'émission d'une action nouvelle contre une action ancienne de la Société, des actions nominatives (comprenant des fractions d'actions) de distribution étant attribuées aux actionnaires de la Société, qui sont tous des actionnaires en nom, sur base du registre des actionnaires de la Société au jour effectif.

5) Constatation, qu'à l'issue de la fusion, la Société sera dissoute, que toutes les anciennes actions émises seront annulées et que l'actif et le passif de la Société seront considérés comme transférés à GIF SICAV II, au jour de la fusion tel que déterminé dans le projet de fusion.

Après avoir approuvé ce qui précède et entendu le rapport du Conseil d'administration et du réviseur d'entreprises conjoint mentionnés à l'ordre du jour, lesquels rapports resteront annexés au présent acte ensemble avec le Projet de Fusion, l'assemblée a approuvé les résolutions suivantes, à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée décide d'approuver et de ratifier le projet de fusion.

Deuxième résolution

L'assemblée approuve la fusion de INDOSUEZ EUROPEAN SMALL COMPANIES FUND (la «Société») avec GIF SICAV II, société d'investissement à capital variable de droit luxembourgeois ayant son siège social à 39, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, dans le sous-fonds GIF SICAV II - EUROPE SMALLER COMPANIES, avec effet au 21 juin 1999 (la «date effective»)

Troisième résolution

L'assemblée décide d'approuver l'émission sans frais d'actions sans valeur nominale du sous-fonds GIF SICAV II - EUROPE SMALLER COMPANIES («les nouvelles actions») en échange de l'apport de l'ensemble du patrimoine de la Société, à un prix d'émission basé sur la valeur nette d'inventaire par action de la Société arrêtée au dernier jour d'évaluation précédant la date effective.

Quatrième résolution

L'assemblée décide d'approuver l'émission d'une action nouvelle contre une action ancienne de la Société, des actions nominatives (comprenant des fractions d'actions) de distribution étant attribuées aux actionnaires de la Société, qui sont tous des actionnaires en nom, sur base du registre des actionnaires de la Société au jour effectif.

Cinquième résolution

L'assemblée constate qu'à l'issue de la fusion, la Société sera dissoute et que toutes les anciennes actions émises seront annulées et que l'actif et le passif de la Société seront considérés comme transférés à GIF SICAV II, au jour de la fusion tel que déterminé dans le projet de fusion.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée et le présent acte signé par les membres du bureau et par le notaire.

Evaluation des frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature qui seront à charge de la Société à l'issue de l'Assemblée Générale Extraordinaire sont estimés à cent mille francs luxembourgeois (100.000,- LUF).

Le notaire soussigné, qui connaît la langue anglaise, déclare par les présentes qu'à la requête des comparants, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française; à la demande de la même personne et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

En foi de quoi, le notaire soussigné a signé et a apposé son sceau à la date désignée ci-avant.

Après lecture du présent document aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom, état civil et domicile, les comparants ont signé avec Nous, le notaire le présent acte.

Signé: L. Huber, V. Letellier, F. Konrad, E. Schroeder.

Enregistré à Mersch, le 7 mai 1999, vol. 409, fol. 50, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 19 mai 1999. E. Schroeder.

(35441/228/169) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 1999.

IMMOBILIEN UND PROJEKTENTWICKLUNG DR. CRAMER A.G.

R. C. Luxembourg B 69.582.

—

Par la présente la FIDUCIAIRE VIC. COLLE & ASSOCIES S.à r.l., 13, rue Bolivar, L-4037 Esch-sur-Alzette, représentée par ses gérants en fonction:

– Monsieur Victor Collé,

– Madame Gioconda Filauro,

– Madame Mariette Grandjean,

dénonce le siège social de la IMMOBILIEN UND PROJEKTENTWICKLUNG DR. CRAMER A.G., R. C. B 69.582, actuellement 13, rue Bolivar à L-4037 Esch-sur-Alzette, avec date de la présente.

Esch-sur-Alzette, le 26 juillet 1999. G. Filauro M. Grandjean

V. Collé

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 26 juillet 1999, vol. 313, fol. 75, case 9/1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): M. Ries.

(35435/612/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 1999.

IMMOBILIEN UND PROJEKTENTWICKLUNG DR. CRAMER A.G.

R. C. Luxembourg B 69.582.

—

Démission

Par la présente, la soussignée Mariette Grandjean, demeurant à Volmerange-les-Mines en France, donne sa démission en tant qu'administrateur de la société IMMOBILIEN UND PROJEKTENTWICKLUNG DR. CRAMER A.G., n° R.C. B 69.582, ayant son siège social à L-4037 Esch-sur-Alzette, 13, rue Bolivar, avec effet au 27 juillet 1999.

Esch-sur-Alzette, le 26 juillet 1999. Signature.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 26 juillet 1999, vol. 313, fol. 75, case 9/2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): M. Ries.

(35436/612/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 1999.

IMMOBILIEN UND PROJEKTENTWICKLUNG DR. CRAMER A.G.

R. C. Luxembourg B 69.582.

—

Démission

Par la présente, la soussignée Gioconda Filauro, demeurant à Bettembourg, donne sa démission en tant qu'administrateur de la société IMMOBILIEN UND PROJEKTENTWICKLUNG DR. CRAMER A.G., n° R.C. B 69.582, ayant son siège social à L-4037 Esch-sur-Alzette, 13, rue Bolivar, avec effet au 27 juillet 1999.

Esch-sur-Alzette, le 26 juillet 1999. Signature.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 26 juillet 1999, vol. 313, fol. 75, case 9/3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): M. Ries.

(35437/612/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 1999.

IMMOBILIEN UND PROJEKTENTWICKLUNG DR. CRAMER A.G.

R. C. Luxembourg B 69.582.

—

Démission

Monsieur J.L. Wanègue présente sa démission de la société IMMOBILIEN UND PROJEKTENTWICKLUNG DR. CRAMER A.G., 2 C B 69.582, sise à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg), 13, rue Bolivar (code postal 4037), poste occupé: administrateur, président-directeur général, membre du Conseil d'Administrationl. Sa démission prendra effet le 26 juillet 1999.

Esch-sur-Alzette, le 26 juillet 1999. J.L. Wanèque.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 26 juillet 1999, vol. 313, fol. 75, case 9/4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): M. Ries.

(35438/612/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 1999.

IMMOBILIEN UND PROJEKTENTWICKLUNG DR. CRAMER A.G.

R. C. Luxembourg B 69.582.

—

Démission du commissaire aux comptes

Par la présente, le commissaire aux comptes FIDUCIAIRE VIC. COLLE & ASSOCIES S.à r.l., avec siège social à L-4037 Esch-sur-Alzette, 13, rue Bolivar, représenté par son gérant technique en fonction donne sa démission avec date de la présente.

Esch-sur-Alzette, le 26 juillet 1999. V. Collé

Le Gérant Technique

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 26 juillet 1999, vol. 313, fol. 75, case 9/5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): M. Ries.

(35439/612/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 1999.

H.C.I. HOLDING, HEALTH CARE INVESTMENTS HOLDING S.A., Société Anonyme, (anc. INFIDE S.A., Société Anonyme).

Siège social: Luxembourg, 54, avenue Pasteur.

R. C. Luxembourg B 41.845.

—

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le vingt-neuf juin.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding INFIDE S.A., avec siège social à Luxembourg, 54, avenue Pasteur, inscrite au registre de commerce et des sociétés sous la section B et le numéro 41.845, constituée suivant acte reçu par le notaire André Schwachtgen, de résidence à Luxembourg, en date du 27 octobre 1992, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C, n° 34 du 25 janvier 1993.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Christophe Davezac, employé privé, demeurant à Luxembourg,

Le président désigne comme secrétaire Mademoiselle Christine Ney, employée privée, demeurant à Haucourt (France).

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Monsieur Pierre Weydert, employé privé, demeurant à Olm.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant d'actionnaires représentés à la présente assemblée, paraphées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

Le bureau ayant été ainsi constitué, le président expose et l'assemblée constate:

A.) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1. Changement de la dénomination sociale de la société de INFIDE S.A. en HEALTH CARE INVESTMENTS HOLDING S.A., en abrégé H.C.I. HOLDING S.A.»

2. Modification de l'article 1er, premier alinéa, des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 1er. Premier alinéa.** Il existe une société anonyme holding sous la dénomination de HEALTH CARE INVESTMENTS HOLDING S.A., en abrégé H.C.I. HOLDING S.A.»

3. Divers

B.) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C.) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité la résolution suivante:

Résolution unique

L'assemblée décide de changer la dénomination de la société de INFIDE S.A. en HEALTH CARE INVESTMENTS HOLDING S.A., en abrégé H.C.I. HOLDING S.A., et ainsi modifier le premier alinéa de l'article 1er des statuts pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 1er. Premier alinéa.** Il existe une société anonyme holding sous la dénomination de HEALTH CARE INVESTMENTS HOLDING S.A., en abrégé H.C.I. HOLDING S.A.»

L'ordre du jour étant épuisé, le président prononce la clôture de l'assemblée.

Frais

Le montant des frais afférents incombant à la société en raison des présentes est estimé à vingt-cinq mille francs luxembourgeois (25.000,- LUF).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée de tout ce qui précède à l'assemblée et aux membres du bureau, tous connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom, état et demeure, ces derniers ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: C. Davezac, C. Ney, P. Weydert, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 7 juillet 1999, vol. 118S, fol. 6, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Niederanven, le 19 juillet 1999. P. Bettingen.

(35443/202/63) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 1999.

HAMOISE S.A.H., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 34.390.

—

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 27 juillet 1999, vol. 527, fol. 3, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juillet 1999. Signatures.

(35432/531/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 1999.

HAMOISE S.A.H., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 34.390.

—

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 22 avril 1999 à Luxembourg

L'Assemblée décide d'accepter la démission de Monsieur Maurice Haupert de son poste de Commissaire et lui accorde pleine et entière décharge pour l'exécution de son mandat. L'Assemblée décide de nommer en remplacement au poste de Commissaire FIDUPARTNER A.G., 124, route d'Arlon à Luxembourg.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire à tenir en 2002.

Pour copie conforme

Signature Signature

Administrateur *Administrateur*

(35433/531/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 1999.

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg
Imprimeur: Imprimerie de la Cour Victor Buck, société à responsabilité limitée, 6, rue François Hogenberg, L-1735 Luxembourg